



## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (1907/2006)

R0718448

Date de révision: 2018-10-09

Version: 3

BLO®

ANNEXE

### 1. Fabrication de gamma-butyrolactone et autres substances

Section 1	Titre du scénario d'exposition
<b>Titre</b>	<b>Fabrication de gamma-butyrolactone et autres substances ; numéro de registre CAS : 96-48-0</b>
<b>Description d'utilisation</b>	Secteur d'utilisation : production industrielle (SU3, SU8, SU9) Catégories de processus : PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC8a, PROC8b, PROC15 Catégorie de rejet dans l'environnement : ERC1
<b>Processus, tâches, activités couverts</b>	Fabrication de substance A ou utilisation en tant qu'intermédiaire ou processus chimique ou agent d'extraction. Comprend le recyclage/la récupération, le transfert de matériau, le stockage, l'échantillonnage, les activités de laboratoire associées, l'entretien et le chargement (incluant navire/berge, véhicule sur route/rail et conteneur pour vrac).
Section 2	Conditions opérationnelles et mesures de gestion des risques
<i>Champ pour des déclarations supplémentaires à des fins d'explication du scénario, si nécessaire.</i>	Comme décrit ci-dessous
Section 2.1	Contrôle de l'exposition des travailleurs
<b>Caractéristiques du produit</b>	
- Forme physique du produit	Liquide
- Pression de vapeur	0,344 hPa à 20 °C
- Concentration de substance dans le produit	Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire) [G13].
- Quantités utilisées	<i>Non applicable</i>
<b>Fréquence et durée d'utilisation</b>	Couvre les expositions journalières jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire) [G2].
<b>Facteurs humains non influencés par la gestion des risques</b>	<i>Non applicable</i>
<b>Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs</b>	De bonnes normes de base en matière d'hygiène du travail sont supposées être mises en place [G1].
<b>Mesures de gestion des risques</b>	<b>Les phrases entre crochets sont des conseils de bonne pratique seulement, en plus de l'évaluation de la sécurité chimique selon le règlement REACH.</b>
Expositions générales (systèmes fermés) [CS15]. > 4 heures, température ambiante jusqu'à 62 °C maximum	Aucune mesure spécifique identifiée [E18]. {Porter des gants appropriés conformes à la norme EN374 [PPE15]}.
Expositions générales (systèmes fermés) [CS15]. > 4 heures, température ambiante jusqu'à 62 °C maximum	Manipuler la substance dans un système essentiellement fermé et doté d'une ventilation par extraction [E49]. {S'assurer que les transferts du matériau sont réalisés dans des conditions de confinement ou de ventilation par extraction [E66]}. {S'assurer que le système de ventilation est régulièrement entretenu et testé [E74]}. {Porter des gants appropriés conformes à la norme EN374 [PPE15]}.

Expositions générales (systèmes fermés) [CS15]. > 4 heures, température ambiante jusqu'à 62 °C maximum	Manipuler la substance dans un système clos [E47]. {S'assurer que les transferts du matériau sont réalisés dans des conditions de confinement ou de ventilation par extraction [E66]}. {S'assurer que le système de ventilation est régulièrement entretenu et testé [E74]}.
Expositions générales (systèmes ouverts) [CS16]. > 4 heures, température ambiante jusqu'à 62 °C maximum	Manipuler la substance dans un système clos [E47]. {Procéder à une ventilation par extraction aux endroits où des émissions sont constatées [E54]}. {S'assurer que le système de ventilation est régulièrement entretenu et testé [E74]}. {Porter des gants appropriés conformes à la norme EN374 [PPE15]}.
Échantillonnage lors du procédé [CS2]. > 4 heures, température ambiante jusqu'à 62 °C maximum	Aucune mesure spécifique identifiée [E18]. {Procéder à une ventilation par extraction aux endroits où des émissions sont constatées [E54]}. {S'assurer que le système de ventilation est régulièrement entretenu et testé [E74]}. {Porter des gants appropriés conformes à la norme EN374 [PPE15]}.
Activités de laboratoire [CS36]. > 4 heures, température ambiante jusqu'à 62 °C maximum	Aucune mesure spécifique identifiée [E18]. {Travailler sous une hotte de laboratoire ou sous une ventilation par extraction [E83]}. {S'assurer que le système de ventilation est régulièrement entretenu et testé [E74]}.
Transferts de produits en vrac [CS14]. ; (systèmes ouverts) [CS108] > 4 heures, température ambiante jusqu'à 62 °C maximum	Manipuler la substance dans un système clos [E47]. {Porter des gants appropriés conformes à la norme EN374 [PPE15]}.
Transferts de produits en vrac [CS14]. ; (systèmes ouverts) [CS108] > 4 heures, température ambiante jusqu'à 62 °C maximum. Aérosols	Manipuler la substance dans un système clos [E47]. Débarrasser les voies de transfert avant le découplage [E39]. Garantir un système de ventilation par extraction au niveau des points de transfert du matériau et autres ouvertures [E82]. {Porter des gants appropriés conformes à la norme EN374 [PPE15]}.
Transferts de produits en vrac [CS14]. ; (systèmes fermés) [CS107] tous les jours ; température ambiante jusqu'à 62 °C maximum	Aucune mesure spécifique identifiée [E18]. {Débarrasser les voies de transfert avant le découplage [E39]}. {S'assurer que les transferts du matériau sont réalisés dans des conditions de confinement ou de ventilation par extraction [E66]}. {S'assurer que le système de ventilation est régulièrement entretenu et testé [E74]}. {Porter des gants appropriés conformes à la norme EN374 [PPE15]}.
Nettoyage et maintenance de l'équipement [CS39]. > 4 heures, température ambiante jusqu'à 62 °C maximum	Vidanger le système avant le rodage ou l'entretien de l'équipement [E65]. Utiliser un équipement de protection des yeux et des gants appropriés [PPE14]. ; Porter une combinaison appropriée pour empêcher l'exposition de la peau aux produits [PPE27]. {S'assurer que les transferts du matériau sont réalisés dans des conditions de confinement ou de ventilation par extraction [E66]}. {S'assurer que le système de ventilation est régulièrement entretenu et testé [E74]}. {Conserver les vidanges dans un espace de stockage étanche en attendant l'élimination ou le recyclage ultérieur [ENV4]}.
Stockage [CS67] tous les jours ; température ambiante jusqu'à 62 °C maximum	Aucune mesure spécifique identifiée [E18]. {Éviter l'échantillonnage par immersion [E42]}. {Maintenir un bon niveau de ventilation générale ou contrôlée (5 à 10 changements d'air par heure) [E40]}. {Porter des gants appropriés conformes à la norme EN374 [PPE15]}.
<b>Section 2.2</b>	<b>Contrôle de l'exposition environnementale</b>
Suite à l'évaluation du danger effectuée conformément à l'article 14.3, le déposant conclut que la substance n'est pas conforme aux critères de classification considérés comme étant dangereux pour l'environnement. Par conséquent, les caractérisations des risques des critères environnementaux n'ont pas été développées.	
<b>Section 3</b>	<b>Estimation de l'exposition</b>
<b>Santé</b>	Si les mesures de gestion des risques (RMM) recommandées et les conditions opérationnelles (OC) sont respectées, les expositions ne devraient pas dépasser les DNEL (niveaux dérivés sans effet) prévus et les ratios de caractérisation des risques ne devraient pas être inférieurs à 1.

Environnement	Suite à l'évaluation du danger effectuée conformément à l'article 14.3, le déposant conclut que la substance n'est pas conforme aux critères de classification considérés comme étant dangereux pour l'environnement. Par conséquent, les caractérisations des risques des critères environnementaux n'ont pas été développées.
<b>Section 4</b>	<b>Conseils pour vérifier la conformité avec le scénario d'exposition</b>
Santé	Confirmer que les RMM et OC sont conformes à la description qui en est faite dans le présent scénario.
Environnement	Suite à l'évaluation du danger effectuée conformément à l'article 14.3, le déposant conclut que la substance n'est pas conforme aux critères de classification considérés comme étant dangereux pour l'environnement. Par conséquent, les caractérisations des risques des critères environnementaux n'ont pas été développées.
<b>Section 5</b>	<b>Conseils de bonne pratique supplémentaires, en plus de l'évaluation de la sécurité chimique selon le règlement REACH.</b>
Remarque : les mesures rapportées dans cette section n'ont pas été prises en compte dans les estimations d'exposition relatives au scénario d'exposition ci-dessus. Elles ne sont pas soumises à l'obligation établie dans l'article 37, paragraphe 4 du règlement REACH.	
Contrôle de l'exposition des travailleurs	Les phrases RMM rédigées dans les règles de l'art sont {indiquées} et intégrées dans la section 2 du scénario d'exposition, ou fusionnées aux principales sections de la fiche de données de sécurité.
Contrôle de l'exposition environnementale	Suite à l'évaluation du danger effectuée conformément à l'article 14.3, le déposant conclut que la substance n'est pas conforme aux critères de classification considérés comme étant dangereux pour l'environnement. Par conséquent, les caractérisations des risques des critères environnementaux n'ont pas été développées.

## 2. Fabrication de $\gamma$ -butyrolactone en tant qu'intermédiaire dans des conditions strictement contrôlées

<b>Section 1</b>	<b>Titre du scénario d'exposition</b>
Titre	<b>Fabrication de <math>\gamma</math>-butyrolactone en tant qu'intermédiaire dans des conditions strictement contrôlées; CASRN: 96-48-0</b>
Description d'utilisation	Secteur d'utilisation : production industrielle (SU3, SU8, SU9)
	Catégories de processus : PROC1, PROC2, PROC3
	Catégorie de rejet dans l'environnement : non applicable dans des conditions strictement contrôlées
Processus, tâches, activités couverts	Fabrication de substance A ou utilisation en tant qu'intermédiaire ou processus chimique ou agent d'extraction. Comprend le recyclage/la récupération, le transfert de matériau, le stockage, l'échantillonnage, les activités de laboratoire associées, l'entretien et le chargement (incluant navire/berge, véhicule sur route/rail et conteneur pour vrac). Toutes les tâches se déroulent dans des conditions strictement contrôlées
<b>Section 2</b>	<b>Conditions opérationnelles et mesures de gestion des risques</b>
<i>Champ pour des déclarations supplémentaires à des fins d'explication du scénario, si nécessaire.</i>	Comme décrit ci-dessous
<b>Section 2.1</b>	<b>Contrôle de l'exposition des travailleurs</b>
Caractéristiques du produit	
- Forme physique du produit	Liquide
- Pression de vapeur	0,344 hPa à 20 °C
- Concentration de substance dans le produit	<i>Non applicable</i>
- Quantités utilisées	<i>Non applicable</i>
Fréquence et durée d'utilisation	<i>Non applicable</i>

<b>Facteurs humains non influencés par la gestion des risques</b>	<i>Non applicable</i>
<b>Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs</b>	Les processus sont effectués dans des conditions strictement contrôlées.
<b>Mesures de gestion des risques</b>	<b>Les phrases entre crochets sont des conseils de bonne pratique seulement, en plus de l'évaluation de la sécurité chimique selon le règlement REACH.</b>
PROC 1 - Utilisation en processus fermé, aucune probabilité d'exposition, sous forme de solution ou de liquide fondu, Continu; du quotidien;	Manipuler la substance dans un système clos [E47]
PROC 2 - Utilisation dans des procédés continus, fermés, avec une exposition occasionnelle contrôlée, en solution ou en fusion	Manipuler la substance dans un système clos [E47]
PROC 3 - Utilisation en discontinu fermé (synthèse ou formulation), en solution ou en liquide fondu, quotidiennement; > 4 heures, température ambiante à <100 °C	Manipuler la substance dans un système clos [E47]
<b>Section 2.2</b>	<b>Contrôle de l'exposition environnementale</b>
Suite à l'évaluation du danger effectuée conformément à l'article 14.3, le déposant conclut que la substance n'est pas conforme aux critères de classification considérés comme étant dangereux pour l'environnement. Par conséquent, les caractérisations des risques des critères environnementaux n'ont pas été développées.	
<b>Section 3</b>	<b>Estimation de l'exposition</b>
<b>Santé</b>	Comme des conditions strictement contrôlées sont appliquées, aucune exposition n'est anticipée.
<b>Environnement</b>	Comme des conditions strictement contrôlées sont appliquées, aucune exposition n'est anticipée.
<b>Section 4</b>	<b>Conseils pour vérifier la conformité avec le scénario d'exposition</b>
<b>Santé</b>	Confirmez que des conditions strictement contrôlées sont appliquées.
<b>Environnement</b>	Confirmez que des conditions strictement contrôlées sont appliquées.
<b>Section 5</b>	<b>Conseils de bonne pratique supplémentaires, en plus de l'évaluation de la sécurité chimique selon le règlement REACH.</b>
Remarque: étant donné que des conditions strictement contrôlées sont appliquées, aucune autre évaluation de la sécurité n'est nécessaire.	

### 3. Formulation et emballage de préparations et mélanges contenant du gamma-butyrolactone

<b>Section 1</b>	<b>Titre du scénario d'exposition</b>
<b>Titre</b>	<b>Formulation et emballage de préparations et mélanges contenant du gamma-butyrolactone ; numéro de registre CAS : 96-48-0</b>
<b>Description d'utilisation</b>	Secteur d'utilisation : production industrielle (SU3, SU10) Catégories de processus : PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC5, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC14, PROC15 Catégorie de rejet dans l'environnement : ERC2
<b>Processus, tâches, activités couverts</b>	Formulation, emballage et réemballage de la substance et de ses mélanges en lots ou lors d'opérations continues, incluant le stockage, le transfert des matériaux, le mélange, l'emballage à grande et petite échelle, la maintenance et les activités de laboratoire associées.
<b>Section 2</b>	<b>Conditions opérationnelles et mesures de gestion des risques</b>
<i>Champ pour des déclarations supplémentaires à des fins d'explication du scénario, si nécessaire.</i>	Comme décrit ci-dessous
<b>Section 2.1</b>	<b>Contrôle de l'exposition des travailleurs</b>
<b>Caractéristiques du produit</b>	
- Forme physique du produit	Liquide
- Pression de vapeur	0,344 hPa à 20 °C

- Concentration de substance dans le produit	Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire) [G13].
- Quantités utilisées	<i>Non applicable</i>
<b>Fréquence et durée d'utilisation</b>	Couvre les expositions journalières jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire) [G2].
<b>Facteurs humains non influencés par la gestion des risques</b>	<i>Non applicable</i>
<b>Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs</b>	De bonnes normes de base en matière d'hygiène du travail sont supposées être mises en place [G1].
<b>Mesures de gestion des risques</b>	<b><i>Les phrases entre crochets sont des conseils de bonne pratique seulement, en plus de l'évaluation de la sécurité chimique selon le règlement REACH.</i></b>
Expositions générales (systèmes fermés) [CS15]. > 4 heures, température ambiante jusqu'à 62 °C maximum	Manipuler la substance dans un système clos [E47].
Expositions générales (systèmes fermés) [CS15]. > 4 heures, température ambiante jusqu'à 62 °C maximum	Manipuler la substance dans un système clos [E47]. {S'assurer que les transferts du matériau sont réalisés dans des conditions de confinement ou de ventilation par extraction [E66]}. {S'assurer que le système de ventilation est régulièrement entretenu et testé [E74]}.
Expositions générales (systèmes fermés) [CS15]. > 4 heures, température ambiante jusqu'à 62 °C maximum	Manipuler la substance dans un système clos [E47]. {S'assurer que les transferts du matériau sont réalisés dans des conditions de confinement ou de ventilation par extraction [E66]}. {S'assurer que le système de ventilation est régulièrement entretenu et testé [E74]}.
Expositions générales (systèmes ouverts) [CS16]. > 4 heures, température ambiante jusqu'à 62 °C maximum	Aucune mesure spécifique identifiée [E18]. {Procéder à une ventilation par extraction aux endroits où des émissions sont constatées [E54]}. ; {S'assurer que les transferts du matériau sont réalisés dans des conditions de confinement ou de ventilation par extraction [E76]}. {S'assurer que le système de ventilation est régulièrement entretenu et testé [E74]}. {Porter des gants appropriés conformes à la norme EN374 [PPE15]}.
Expositions générales (systèmes ouverts) [CS16]. > 4 heures, température ambiante jusqu'à 62 °C maximum. Aérosols.	Aucune mesure spécifique identifiée [E18]. {Procéder à une ventilation par extraction aux endroits où des émissions sont constatées [E54]}. ; {S'assurer que les transferts du matériau sont réalisés dans des conditions de confinement ou de ventilation par extraction [E76]}. {S'assurer que le système de ventilation est régulièrement entretenu et testé [E74]}. {Porter des gants appropriés conformes à la norme EN374 [PPE15]}.
Échantillonnage lors du procédé [CS2]. > 4 heures, température ambiante jusqu'à 62 °C maximum	Établir la formule dans des récipients mélangeurs clos ou ventilés [E46]. {S'assurer que les transferts du matériau sont réalisés dans des conditions de confinement ou de ventilation par extraction [E66]}. {S'assurer que le système de ventilation est régulièrement entretenu et testé [E74]}.
Activités de laboratoire [CS36]. > 4 heures, température ambiante jusqu'à 62 °C maximum	Aucune mesure spécifique identifiée [E18]. {Éviter l'échantillonnage par immersion [E42]}. {S'assurer que les transferts du matériau sont réalisés dans des conditions de confinement ou de ventilation par extraction [E66]}. ; {Travailler sous une hotte de laboratoire ou sous une ventilation par extraction [E83]}. {S'assurer que le système de ventilation est régulièrement entretenu et testé [E74]}. {Porter des gants appropriés conformes à la norme EN374 [PPE15]}.
Transferts de produits en vrac [CS14]. Tous les jours ; température ambiante jusqu'à 62 °C maximum	Aucune mesure spécifique identifiée [E18]. {Travailler sous une hotte de laboratoire ou sous une ventilation par extraction [E83]}. {S'assurer que le système de ventilation est régulièrement entretenu et testé [E74]}. {Porter des gants appropriés conformes à la norme EN374 [PPE15]}.
Opérations de mélange (systèmes ouverts) [CS30]. Tous les jours ; température ambiante jusqu'à 62 °C maximum	Aucune mesure spécifique identifiée [E18]. {Débarasser les voies de transfert avant le découplage [E39]}. {S'assurer que les transferts du matériau sont réalisés dans des conditions de confinement ou de ventilation par extraction [E66]}. ; {Travailler sous une hotte de laboratoire ou sous une ventilation par extraction [E83]}. Nettoyer immédiatement tout déversement accidentel [C&H13]. ; {S'assurer que le système de ventilation est régulièrement entretenu et testé [E74]}. {Porter des gants appropriés conformes à la norme EN374 [PPE15]}. {Évacuer au loin les vapeurs générées [ENV17]}.
Opérations de mélange (systèmes ouverts) [CS30]. Tous les jours ; température ambiante jusqu'à 62 °C maximum. Aérosols.	Aucune mesure spécifique identifiée [E18]. {Procéder à une ventilation par extraction aux endroits où des émissions sont constatées [E54]}. {S'assurer que le système de ventilation est régulièrement entretenu et testé [E74]}. {Porter des gants appropriés conformes à la norme EN374 [PPE15]}.

Manuel [CS34]. ; Transfert/déversement à partir de conteneurs [CS22]. Tous les jours ; température ambiante jusqu'à 62 °C maximum	Aucune mesure spécifique identifiée [E18]. {Procéder à une ventilation par extraction aux endroits où des émissions sont constatées [E54]}. {S'assurer que le système de ventilation est régulièrement entretenu et testé [E74]}. {Porter des gants appropriés conformes à la norme EN374 [PPE15]}.
Transferts dans des bidons/en lots [CS8]. Tous les jours ; température ambiante jusqu'à 62 °C maximum	Utiliser les pompes du bidon ou verser délicatement à partir du conteneur [E64]. {Procéder à une ventilation par extraction aux endroits où des émissions sont constatées [E54]}. {S'assurer que le système de ventilation est régulièrement entretenu et testé [E74]}. {Porter des gants appropriés conformes à la norme EN374 [PPE15]}.
Production ou préparation d'articles par fabrication de comprimés, compression, extrusion ou pelletisation [CS100] tous les jours ; température ambiante jusqu'à 62 °C maximum	Utiliser les pompes du bidon ou verser délicatement à partir du conteneur [E64]. Éviter tout déversement accidentel lors du retrait de la pompe [C&H16]. {Procéder à une ventilation par extraction aux endroits où des émissions sont constatées [E54]}. {S'assurer que le système de ventilation est régulièrement entretenu et testé [E74]}. {Porter des gants appropriés conformes à la norme EN374 [PPE15]}.
Remplissage de bidons et de petits paquets [CS6]. Tous les jours ; température ambiante jusqu'à 62 °C maximum	Manipuler la substance dans un système essentiellement fermé et doté d'une ventilation par extraction [E49]. {S'assurer que le système de ventilation est régulièrement entretenu et testé [E74]}. {Porter des gants appropriés conformes à la norme EN374 [PPE15]}.
Nettoyage et maintenance de l'équipement [CS39]. Tous les jours ; température ambiante jusqu'à 62 °C maximum	Remplir les conteneurs/bidons auprès des points de remplissage dédiés équipés d'un dispositif local de ventilation par extraction [E51]. S'assurer que le système de ventilation est régulièrement entretenu et testé [E74]. {Mettre des couvercles sur les conteneurs immédiatement après l'utilisation [E9]}. ; {Nettoyer immédiatement tout déversement accidentel [C&H13]}. {Porter des gants appropriés conformes à la norme EN374 [PPE15]}.
Stockage [CS67] tous les jours ; température ambiante jusqu'à 62 °C maximum	Vidanger le système avant le rodage ou l'entretien de l'équipement [E55]. Appliquer les procédures de contrôle des récipients, incluant l'utilisation d'air à pression positive [AP15]. {Transférer via des canalisations protégées [E52]}. {S'assurer que l'opération est réalisée à l'extérieur [E69]}. {Porter des gants appropriés conformes à la norme EN374 [PPE15]}. ; {Porter une combinaison appropriée pour empêcher l'exposition de la peau aux produits [PPE27]}. {Conserver les vidanges dans un espace de stockage étanche en attendant l'élimination ou le recyclage ultérieur [ENV4]}.
<b>Section 2.2</b>	<b>Contrôle de l'exposition environnementale</b>
Suite à l'évaluation du danger effectuée conformément à l'article 14.3, le déposant conclut que la substance n'est pas conforme aux critères de classification considérés comme étant dangereux pour l'environnement. Par conséquent, les caractérisations des risques des critères environnementaux n'ont pas été développées.	
<b>Section 3</b>	<b>Estimation de l'exposition</b>
<b>Santé</b>	Si les mesures de gestion des risques (RMM) recommandées et les conditions opérationnelles (OC) sont respectées, les expositions ne devraient pas dépasser les DNEL (niveaux dérivés sans effet) prévus et les ratios de caractérisation des risques ne devraient pas être inférieurs à 1.
<b>Environnement</b>	Suite à l'évaluation du danger effectuée conformément à l'article 14.3, le déposant conclut que la substance n'est pas conforme aux critères de classification considérés comme étant dangereux pour l'environnement. Par conséquent, les caractérisations des risques des critères environnementaux n'ont pas été développées.
<b>Section 4</b>	<b>Conseils pour vérifier la conformité avec le scénario d'exposition</b>
<b>Santé</b>	Confirmer que les RMM et OC sont conformes à la description qui en est faite dans le présent scénario.
<b>Environnement</b>	Suite à l'évaluation du danger effectuée conformément à l'article 14.3, le déposant conclut que la substance n'est pas conforme aux critères de classification considérés comme étant dangereux pour l'environnement. Par conséquent, les caractérisations des risques des critères environnementaux n'ont pas été développées.
<b>Section 5</b>	<b>Conseils de bonne pratique supplémentaires, en plus de l'évaluation de la sécurité chimique selon le règlement REACH.</b>
Remarque : les mesures rapportées dans cette section n'ont pas été prises en compte dans les estimations d'exposition relatives au scénario d'exposition ci-dessus. Elles ne sont pas soumises à l'obligation établie dans l'article 37, paragraphe 4 du règlement REACH.	

Contrôle de l'exposition des travailleurs	Les phrases RMM rédigées dans les règles de l'art sont {indiquées} et intégrées dans la section 2 du scénario d'exposition, ou fusionnées aux principales sections de la fiche de données de sécurité.
Contrôle de l'exposition environnementale	Suite à l'évaluation du danger effectuée conformément à l'article 14.3, le déposant conclut que la substance n'est pas conforme aux critères de classification considérés comme étant dangereux pour l'environnement. Par conséquent, les caractérisations des risques des critères environnementaux n'ont pas été développées.

#### 4. Utilisation industrielle de revêtements contenant du gamma-butyrolactone

<b>Section 1</b>	<b>Titre du scénario d'exposition</b>
<b>Titre</b>	<b>Utilisation industrielle de revêtements contenant du gamma-butyrolactone ; numéro de registre CAS : 96-48-0</b>
<b>Description d'utilisation</b>	Secteur d'utilisation : production industrielle (SU3, SU10) Catégories de processus : PROC1, PROC2, PROC4, PROC5, PROC7, PROC8b, PROC 9, PROC10, PROC13, PROC 14, PROC15 Catégorie de rejet dans l'environnement : ERC 4
<b>Processus, tâches, activités couverts</b>	Couvre l'utilisation dans des revêtements (peintures, encres, adhésifs, etc.) comprenant les expositions durant l'utilisation (incluant la réception des matériaux, le stockage, la préparation et le transfert en gros et demi-gros, l'application par vaporisateur, rouleau, spatule, immersion, écoulement, lit fluidisé sur les lignes de production et filmification) et le nettoyage de l'équipement, l'entretien et les activités de laboratoire associées.
<b>Section 2</b>	<b>Conditions opérationnelles et mesures de gestion des risques</b>
<i>Champ pour des déclarations supplémentaires à des fins d'explication du scénario, si nécessaire.</i>	Comme décrit ci-dessous
<b>Section 2.1</b>	<b>Contrôle de l'exposition des travailleurs</b>
<b>Caractéristiques du produit</b>	
- Forme physique du produit	Liquide
- Pression de vapeur	0,344 hPa à 20 °C
- Concentration de substance dans le produit	Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire) [G13].
- Quantités utilisées	<i>Non applicable</i>
<b>Fréquence et durée d'utilisation</b>	Couvre les expositions journalières jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire) [G2].
<b>Facteurs humains non influencés par la gestion des risques</b>	<i>Non applicable</i>
<b>Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs</b>	De bonnes normes de base en matière d'hygiène du travail sont supposées être mises en place [G1].
<b>Mesures de gestion des risques</b>	<b>Les phrases entre crochets sont des conseils de bonne pratique seulement, en plus de l'évaluation de la sécurité chimique selon le règlement REACH.</b>
Expositions générales (systèmes fermés) [CS15]. ; Avec collection d'échantillons [CS56]. > 4 heures, température ambiante jusqu'à 62 °C maximum	Manipuler la substance dans un système clos [E47]. {Porter des gants appropriés conformes à la norme EN374 [PPE15]}.
Filmification- séchage accéléré (50 - 100 °C). Étuvage (> 100 °C). Durcissement par radiations UV/par faisceau d'électrons FE [CS94] > 4 heures, température ambiante jusqu'à 62 °C maximum	Manipuler la substance dans un système clos [E47]. {S'assurer que les transferts du matériau sont réalisés dans des conditions de confinement ou de ventilation par extraction [E66]}. {S'assurer que le système de ventilation est régulièrement entretenu et testé [E74]}. {Porter des gants appropriés conformes à la norme EN374 [PPE15]}.
Filmification- séchage à l'air [CS95] tous les jours ; température ambiante jusqu'à 62 °C maximum	Aucune mesure spécifique identifiée [E18]. {Procéder à une ventilation par extraction aux endroits où des émissions sont constatées [E54]}. {Éviter tout contact manuel avec des pièces de travail humides [E17]}. ; {S'assurer que le système de ventilation est régulièrement entretenu et testé [E74]}. {Porter des gants appropriés conformes à la norme EN374 [PPE15]}.
Préparation du matériau pour application [CS96] ; Opérations de mélange (systèmes ouverts) [CS30]. > 4 heures, température ambiante jusqu'à 62 °C maximum	Aucune mesure spécifique identifiée [E18]. {Procéder à une ventilation par extraction aux endroits où des émissions sont constatées [E54]}. {Éviter tout contact manuel avec des pièces de travail humides [E17]}. ; {S'assurer que le système de ventilation est régulièrement entretenu et testé [E74]}. {Porter des gants appropriés conformes à la norme EN374 [PPE15]}.

Pulvérisation (automatique/robotique) [CS97]. Tous les jours ; température ambiante jusqu'à 62 °C maximum	Exécuter la tâche dans une cabine ventilée dotée d'un écoulement laminaire [E59]. ; Minimiser l'exposition par isolation partielle de l'opération ou de l'équipement et garantir une bonne ventilation d'extraction au niveau des ouvertures [E60]. S'assurer que le système de ventilation est régulièrement entretenu et testé [E74]. {Porter des gants appropriés conformes à la norme EN374 [PPE15]}.
Pulvérisation/formation de buée par application manuelle [CS24]. > 4 heures tous les jours ; température ambiante jusqu'à 62 °C maximum	Maintenir un bon niveau de ventilation générale. La ventilation naturelle provient des fenêtres et portes, etc. La ventilation contrôlée signifie que l'air est fourni ou supprimé par un ventilateur électrique. [E1]. ; Maintenir un bon niveau de ventilation générale ou contrôlée (5 à 15 changements d'air par heure) [E40]. Porter des gants chimiquement résistants (conformes à la norme EN374) et fournir une formation sur une activité spécifique [PPE17].
Transferts de matériaux [CS3]. Tous les jours ; température ambiante jusqu'à 62 °C maximum	Débarrasser les voies de transfert avant le découplage [E39]. {Procéder à une ventilation par extraction aux endroits où des émissions sont constatées [E54]}. {S'assurer que le système de ventilation est régulièrement entretenu et testé [E74]}. {Porter des gants appropriés conformes à la norme EN374 [PPE15]}.
Additivition et stabilisation [CS69] > 4 heures tous les jours ; température ambiante jusqu'à 62 °C maximum.	Aucune mesure spécifique identifiée [E18]. {Procéder à une ventilation par extraction aux endroits où des émissions sont constatées [E54]}. {Minimiser l'exposition par isolation partielle de l'opération ou de l'équipement et garantir une bonne ventilation d'extraction au niveau des ouvertures [E60]}. {S'assurer que le système de ventilation est régulièrement entretenu et testé [E74]}. {Porter des gants appropriés conformes à la norme EN374 [PPE15]}.
Trempage, immersion et déversement [CS4]. Tous les jours ; température ambiante jusqu'à 62 °C maximum	Aucune mesure spécifique identifiée [E18]. {Procéder à une ventilation par extraction aux endroits où des émissions sont constatées [E54]}. {Éviter tout contact manuel avec des pièces de travail humides [E17]}. ; {Nettoyer immédiatement tout déversement accidentel [C&H13]}. ; {S'assurer que le système de ventilation est régulièrement entretenu et testé [E74]}. {Porter des gants appropriés conformes à la norme EN374 [PPE15]}.
Activités de laboratoire [CS36]. > 4 heures, température ambiante jusqu'à 62 °C maximum	Éviter tout contact manuel avec des pièces de travail humides [E17]. {Procéder à une ventilation par extraction aux endroits où des émissions sont constatées [E54]}. {S'assurer que le système de ventilation est régulièrement entretenu et testé [E74]}. {Porter des gants appropriés conformes à la norme EN374 [PPE15]}.
Transferts de matériaux [CS3]. Transferts dans des bidons/en lots [CS8]. ; Transfert/déversement à partir de conteneurs [CS22]. > 4 heures, température ambiante jusqu'à 62 °C maximum	Aucune mesure spécifique identifiée [E18]. {Procéder à une ventilation par extraction aux endroits où des émissions sont constatées [E54]}. ; {S'assurer que les transferts du matériau sont réalisés dans des conditions de confinement ou de ventilation par extraction [E76]}. {S'assurer que le système de ventilation est régulièrement entretenu et testé [E74]}. {Porter des gants appropriés conformes à la norme EN374 [PPE15]}.
Production ou préparation d'articles par fabrication de comprimés, compression, extrusion ou pelletisation [CS100] > 4 heures ; température ambiante jusqu'à 62 °C maximum	Aucune mesure spécifique identifiée [E18]. {Procéder à une ventilation par extraction aux endroits où des émissions sont constatées [E54]}. {S'assurer que le système de ventilation est régulièrement entretenu et testé [E74]}. {Porter des gants appropriés conformes à la norme EN374 [PPE15]}.
Stockage [CS67] > 4 heures ; température ambiante jusqu'à 62 °C maximum	Stocker la substance dans un système clos [E84]. {Débarrasser les voies de transfert avant le découplage [E39]}. {S'assurer que les transferts du matériau sont réalisés dans des conditions de confinement ou de ventilation par extraction [E66]}. {S'assurer que le système de ventilation est régulièrement entretenu et testé [E74]}.
<b>Section 2.2</b>	<b>Contrôle de l'exposition environnementale</b>
Suite à l'évaluation du danger effectuée conformément à l'article 14.3, le déposant conclut que la substance n'est pas conforme aux critères de classification considérés comme étant dangereux pour l'environnement. Par conséquent, les caractérisations des risques des critères environnementaux n'ont pas été développées.	
<b>Section 3</b>	<b>Estimation de l'exposition</b>
<b>Santé</b>	Si les mesures de gestion des risques (RMM) recommandées et les conditions opérationnelles (OC) sont respectées, les expositions ne devraient pas dépasser les DNEL (niveaux dérivés sans effet) prévus et les ratios de caractérisation des risques ne devraient pas être inférieurs à 1.
<b>Environnement</b>	Suite à l'évaluation du danger effectuée conformément à l'article 14.3, le déposant conclut que la substance n'est pas conforme aux critères de classification considérés comme étant dangereux pour l'environnement. Par conséquent, les caractérisations des risques des critères environnementaux n'ont pas été développées.

<b>Section 4</b>	<b>Conseils pour vérifier la conformité avec le scénario d'exposition</b>
<b>Santé</b>	Confirmer que les RMM et OC sont conformes à la description qui en est faite dans le présent scénario.
<b>Environnement</b>	Suite à l'évaluation du danger effectuée conformément à l'article 14.3, le déposant conclut que la substance n'est pas conforme aux critères de classification considérés comme étant dangereux pour l'environnement. Par conséquent, les caractérisations des risques des critères environnementaux n'ont pas été développées.
<b>Section 5</b>	<b>Conseils de bonne pratique supplémentaires, en plus de l'évaluation de la sécurité chimique selon le règlement REACH.</b>
Remarque : les mesures rapportées dans cette section n'ont pas été prises en compte dans les estimations d'exposition relatives au scénario d'exposition ci-dessus. Elles ne sont pas soumises à l'obligation établie dans l'article 37, paragraphe 4 du règlement REACH.	
Contrôle de l'exposition des travailleurs	Les phrases RMM rédigées dans les règles de l'art sont {indiquées} et intégrées dans la section 2 du scénario d'exposition, ou fusionnées aux principales sections de la fiche de données de sécurité.
Contrôle de l'exposition environnementale	Suite à l'évaluation du danger effectuée conformément à l'article 14.3, le déposant conclut que la substance n'est pas conforme aux critères de classification considérés comme étant dangereux pour l'environnement. Par conséquent, les caractérisations des risques des critères environnementaux n'ont pas été développées.

## 5. Utilisation professionnelle de revêtements contenant du gamma-butyrolactone

<b>Section 1</b>	<b>Titre du scénario d'exposition</b>
<b>Titre</b>	<b>Utilisation professionnelle de revêtements contenant du gamma-butyrolactone ; numéro de registre CAS : 96-48-0</b>
<b>Description d'utilisation</b>	Secteur d'utilisation : Professionnel (SU22) Catégories de processus : PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC5, PROC8a, PROC10, PROC11, PROC13, PROC15, PROC19 Catégorie de rejet dans l'environnement : ERC 8A, ERC 8D
<b>Processus, tâches, activités couverts</b>	Couvre l'utilisation dans des revêtements (peintures, encres, adhésifs, etc.) comprenant les expositions durant l'utilisation (incluant la réception des matériaux, le stockage, la préparation et le transfert en gros et demi-gros, l'application par vaporisateur, rouleau, brosse, spatule manuelle ou des méthodes similaires, et filmification) et le nettoyage de l'équipement, l'entretien et les activités de laboratoire associées.
<b>Section 2</b>	<b>Conditions opérationnelles et mesures de gestion des risques</b>
<i>Champ pour des déclarations supplémentaires à des fins d'explication du scénario, si nécessaire.</i>	Comme décrit ci-dessous
<b>Section 2.1</b>	<b>Contrôle de l'exposition des travailleurs</b>
<b>Caractéristiques du produit</b>	
- Forme physique du produit	Liquide
- Pression de vapeur	0,344 hPa à 20 °C
- Concentration de substance dans le produit	Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire) [G13].
- Quantités utilisées	<i>Non applicable</i>
<b>Fréquence et durée d'utilisation</b>	Couvre les expositions journalières jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire) [G2].
<b>Facteurs humains non influencés par la gestion des risques</b>	<i>Non applicable</i>
<b>Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs</b>	De bonnes normes de base en matière d'hygiène du travail sont supposées être mises en place [G1].
<b>Mesures de gestion des risques</b>	<b>Les phrases entre crochets sont des conseils de bonne pratique seulement, en plus de l'évaluation de la sécurité chimique selon le règlement REACH.</b>
Remplissage/préparation d'équipement à partir de bidons ou de conteneurs. [CS45]. > 4 heures, température ambiante jusqu'à 62 °C maximum	Manipuler la substance dans un système clos [E47]. {S'assurer que les transferts du matériau sont réalisés dans des conditions de confinement ou de ventilation par extraction [E66]}. {S'assurer que le système de ventilation est régulièrement entretenu et testé [E74]}. {Porter des gants appropriés conformes à la norme EN374 [PPE15]}.

Expositions générales (systèmes fermés) [CS15]. > 4 heures, température ambiante jusqu'à 62 °C maximum	Manipuler la substance dans un système clos [E47]. {S'assurer que les transferts du matériau sont réalisés dans des conditions de confinement ou de ventilation par extraction [E66]}. {S'assurer que le système de ventilation est régulièrement entretenu et testé [E74]}. {Porter des gants appropriés conformes à la norme EN374 [PPE15]}.
Préparation du matériau pour application [CS96] ; opérations de mélange (systèmes fermés) [CS29]. Tous les jours ; température ambiante jusqu'à 62 °C maximum	Nettoyer immédiatement tout déversement accidentel et éliminer les déchets en toute sécurité [E19]. {Utiliser les pompes du bidon ou verser délicatement à partir du conteneur [E64]}. {Minimiser l'exposition par isolation partielle de l'opération ou de l'équipement et garantir une bonne ventilation d'extraction au niveau des ouvertures (utilisation professionnelle) [E60]}. ; {S'assurer que l'opération est réalisée à l'extérieur [E69]}. {S'assurer que le système de ventilation est régulièrement entretenu et testé [E74]}. {Porter des gants appropriés (conformes à la norme EN374) et un équipement de protection des yeux [PPE19]}. ; {Porter une combinaison appropriée pour empêcher l'exposition de la peau aux produits [PPE27]}.
Filmification- séchage à l'air [CS95]. Tous les jours ; température ambiante jusqu'à 62 °C maximum	Éviter tout contact manuel avec des pièces de travail humides [E117]. {S'assurer que l'opération est réalisée à l'extérieur [E69]}. {Porter des gants appropriés conformes à la norme EN374 [PPE15]}.
Filmification- séchage à l'air [CS95]. Tous les jours ; température ambiante jusqu'à 62 °C maximum	{Maintenir un bon niveau de ventilation générale ou contrôlée (5 à 10 changements d'air par heure) [E40]}. ; {Procéder à une ventilation par extraction aux endroits où des émissions sont constatées [E54]}. {Porter des gants appropriés conformes à la norme EN374 [PPE15]}.
Préparation du matériau pour application [CS96] ; Opérations de mélange (systèmes ouverts) [CS30]. ; Déversement à partir de petits conteneurs [CS9]. > 4 heures, température ambiante jusqu'à 62 °C maximum	Porter des gants appropriés conformes à la norme EN374 [PPE15]. {Maintenir un bon niveau de ventilation générale ou contrôlée (5 à 10 changements d'air par heure) [E40]}. {Utiliser un équipement de protection des yeux approprié [PPE26]}. ; {Porter une combinaison appropriée pour empêcher l'exposition de la peau aux produits [PPE27]}.
Préparation du matériau pour application [CS96] ; Opérations de mélange (systèmes ouverts) [CS30]. ; Déversement à partir de petits conteneurs [CS9]. > 4 heures, température ambiante jusqu'à 62 °C maximum	Porter des gants appropriés conformes à la norme EN374 [PPE15]. {S'assurer que l'opération est réalisée à l'extérieur [E69]}. {Utiliser un équipement de protection des yeux approprié [PPE26]}. ; {Porter une combinaison appropriée pour empêcher l'exposition de la peau aux produits [PPE27]}.
Transferts de matériaux [CS3]. ; (systèmes fermés) [CE107] ; transferts dans des bidons/en lots [CS8]. Tous les jours ; température ambiante jusqu'à 62 °C maximum	Porter des gants appropriés conformes à la norme EN374 [PPE15]. {Maintenir un bon niveau de ventilation générale. La ventilation naturelle provient des portes, fenêtres, etc. La ventilation contrôlée signifie que l'air est fourni ou évacué par un ventilateur électrique [E1]}. ; {Procéder à une augmentation de la ventilation mécanique par des moyens mécaniques [E48].}
Application au rouleau, à la spatule, par écoulement [CS98] > 4 heures tous les jours ; température ambiante jusqu'à 62 °C maximum	Porter des gants chimiquement résistants (conformes à la norme EN374) et fournir une formation « basique » aux employés [PPE16]. {Maintenir un bon niveau de ventilation générale. La ventilation naturelle provient des portes, fenêtres, etc. La ventilation contrôlée signifie que l'air est fourni ou évacué par un ventilateur électrique [E1]}. ; {Procéder à une augmentation de la ventilation mécanique par des moyens mécaniques [E48].}
Application au rouleau, à la spatule, par écoulement [CS98] > 4 heures tous les jours ; température ambiante jusqu'à 62 °C maximum	Porter des gants chimiquement résistants (conformes à la norme EN374) et fournir une formation « basique » aux employés [PPE16]. {S'assurer que l'opération est réalisée à l'extérieur [E69]}.
Pulvérisation/formation de buée par application manuelle [CS24]. Tous les jours ; température ambiante jusqu'à 62 °C maximum	Mettre à exécution dans une cabine ventilée ou une enceinte avec extraction d'air [E57]. ; Procéder à une ventilation par extraction aux endroits où des émissions sont constatées [E54]. S'assurer que le système de ventilation est régulièrement entretenu et testé [E74]. {Porter des gants appropriés conformes à la norme EN374 [PPE15]}.
Pulvérisation/formation de buée par application manuelle [CS24]. Tous les jours ; température ambiante jusqu'à 62 °C maximum	Porter des gants chimiquement résistants (conformes à la norme EN374) et fournir une formation « basique » aux employés [PPE16]. ; Porter un appareil de protection respiratoire conformément à la norme EN140, équipé d'un filtre de type A ou supérieur. [PPE22] {S'assurer que l'opération est réalisée à l'extérieur [E69]}. {Utiliser un équipement de protection des yeux approprié [PPE26]}.

Trempage, immersion et déversement [CS4]. Tous les jours ; température ambiante jusqu'à 62 °C maximum	Aucune mesure spécifique identifiée [E18]. {Procéder à une ventilation par extraction aux endroits où des émissions sont constatées [E54]}. {Éviter tout contact manuel avec des pièces de travail humides [E17]}. ; {Nettoyer immédiatement tout déversement accidentel et éliminer les déchets en toute sécurité [E19]}. ; {S'assurer que le système de ventilation est régulièrement entretenu et testé [E74]}. {Porter des gants appropriés conformes à la norme EN374 [PPE15]}.
Trempage, immersion et déversement [CS4]. Tous les jours ; température ambiante jusqu'à 62 °C maximum	Éviter tout contact manuel avec des pièces de travail humides [E17]. {S'assurer que l'opération est réalisée à l'extérieur [E69]}. {Porter des gants appropriés conformes à la norme EN374 [PPE15]}. ; {Porter une combinaison appropriée pour empêcher l'exposition de la peau aux produits [PPE27]}.
Activités de laboratoire [CS36]. Tous les jours ; température ambiante jusqu'à 62 °C maximum	Aucune mesure spécifique identifiée [E18]. {Maintenir un bon niveau de ventilation générale ou contrôlée (5 à 10 changements d'air par heure) [E40]}. {Porter des gants appropriés conformes à la norme EN374 [PPE15]}.
Application manuelle - peintures au doigt, pastels, adhésifs [CS72] tous les jours ; température ambiante jusqu'à 62 °C maximum	Procéder à une augmentation de la ventilation mécanique par des moyens mécaniques [E48]. S'assurer que les portes et fenêtres sont ouvertes [E72]. Porter des gants chimiquement résistants (conformes à la norme EN374) et fournir une formation sur une activité spécifique [PPE17].
Application manuelle - peintures au doigt, pastels, adhésifs [CS72] tous les jours ; température ambiante jusqu'à 62 °C maximum	S'assurer que l'opération est réalisée à l'extérieur [E69]. Porter des gants chimiquement résistants (conformes à la norme EN374) et fournir une formation sur une activité spécifique [PPE17].
Stockage [CS67] tous les jours ; température ambiante jusqu'à 62 °C maximum	Stocker la substance dans un système clos [E84].
<b>Section 2.2</b>	<b>Contrôle de l'exposition environnementale</b>
Suite à l'évaluation du danger effectuée conformément à l'article 14.3, le déposant conclut que la substance n'est pas conforme aux critères de classification considérés comme étant dangereux pour l'environnement. Par conséquent, les caractérisations des risques des critères environnementaux n'ont pas été développées.	
<b>Section 3</b>	<b>Estimation de l'exposition</b>
<b>Santé</b>	Si les mesures de gestion des risques (RMM) recommandées et les conditions opérationnelles (OC) sont respectées, les expositions ne devraient pas dépasser les DNEL (niveaux dérivés sans effet) prévus et les ratios de caractérisation des risques ne devraient pas être inférieurs à 1.
<b>Environnement</b>	Suite à l'évaluation du danger effectuée conformément à l'article 14.3, le déposant conclut que la substance n'est pas conforme aux critères de classification considérés comme étant dangereux pour l'environnement. Par conséquent, les caractérisations des risques des critères environnementaux n'ont pas été développées.
<b>Section 4</b>	<b>Conseils pour vérifier la conformité avec le scénario d'exposition</b>
<b>Santé</b>	Confirmer que les RMM et OC sont conformes à la description qui en est faite dans le présent scénario.
<b>Environnement</b>	Suite à l'évaluation du danger effectuée conformément à l'article 14.3, le déposant conclut que la substance n'est pas conforme aux critères de classification considérés comme étant dangereux pour l'environnement. Par conséquent, les caractérisations des risques des critères environnementaux n'ont pas été développées.
<b>Section 5</b>	<b>Conseils de bonne pratique supplémentaires, en plus de l'évaluation de la sécurité chimique selon le règlement REACH.</b>
Remarque : les mesures rapportées dans cette section n'ont pas été prises en compte dans les estimations d'exposition relatives au scénario d'exposition ci-dessus. Elles ne sont pas soumises à l'obligation établie dans l'article 37, paragraphe 4 du règlement REACH.	
Contrôle de l'exposition des travailleurs	Les phrases RMM rédigées dans les règles de l'art sont {indiquées} et intégrées dans la section 2 du scénario d'exposition, ou fusionnées aux principales sections de la fiche de données de sécurité.
Contrôle de l'exposition environnementale	Suite à l'évaluation du danger effectuée conformément à l'article 14.3, le déposant conclut que la substance n'est pas conforme aux critères de classification considérés comme étant dangereux pour l'environnement. Par conséquent, les caractérisations des risques des critères environnementaux n'ont pas été développées.

## 6. Utilisation industrielle d'agents nettoyants contenant du gamma-butyrolactone

Section 1	Titre du scénario d'exposition
Titre	Utilisation industrielle d'agents nettoyants contenant du gamma-butyrolactone ; numéro de registre CAS : 96-48-0
Description d'utilisation	Secteur d'utilisation : production industrielle (SU3, SU10) Catégories de processus : PROC1, PROC2, PROC4, PROC7, PROC8b, PROC10, PROC13 Catégorie de rejet dans l'environnement : ERC4
Processus, tâches, activités couverts	Couvre l'utilisation en tant que composant de produits nettoyants comprenant le transfert depuis le site de stockage, le déversement/déchargement depuis les barils ou conteneurs. Expositions durant le mélange/la dilution en phase de préparation et activités de nettoyage (incluant la pulvérisation, le brossage, le trempage et l'essuyage automatisés ou manuels), nettoyage et entretien de l'équipement correspondant.
Section 2	Conditions opérationnelles et mesures de gestion des risques
<i>Champ pour des déclarations supplémentaires à des fins d'explication du scénario, si nécessaire.</i>	Comme décrit ci-dessous
Section 2.1	Contrôle de l'exposition des travailleurs
<b>Caractéristiques du produit</b>	
- Forme physique du produit	Liquide
- Pression de vapeur	0,344 hPa à 20 °C
- Concentration de substance dans le produit	Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire) [G13].
- Quantités utilisées	<i>Non applicable</i>
<b>Fréquence et durée d'utilisation</b>	Couvre les expositions journalières jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire) [G2].
<b>Facteurs humains non influencés par la gestion des risques</b>	<i>Non applicable</i>
<b>Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs</b>	De bonnes normes de base en matière d'hygiène du travail sont supposées être mises en place [G1].
<b>Mesures de gestion des risques</b>	<b><i>Les phrases entre crochets sont des conseils de bonne pratique seulement, en plus de l'évaluation de la sécurité chimique selon le règlement REACH.</i></b>
Transferts de produits en vrac [CS14]. > 4 heures, température ambiante	Débarrasser les voies de transfert avant le découplage [E39]. Nettoyer immédiatement tout déversement accidentel et éliminer les déchets en toute sécurité [E19]. Porter des gants appropriés (conformes à la norme EN374) et un équipement de protection des yeux [PPE19]. Porter une combinaison appropriée pour empêcher l'exposition de la peau aux produits [PPE27].
Utilisation dans des systèmes fermés [CS38]. Processus automatisé avec systèmes (semi) fermés [CS93] > 4 heures, température ambiante	Aucune mesure spécifique identifiée [E18]. {Débarrasser les voies de transfert avant le découplage [E39]}. {Nettoyer immédiatement tout déversement accidentel et éliminer les déchets en toute sécurité [E19]}. {Porter des gants appropriés conformes à la norme EN374 [PPE15]}.
Remplissage/préparation d'équipement à partir de bidons ou de conteneurs. [CS45]. Tous les jours ; température ambiante	Porter des gants appropriés (conformes à la norme EN374), une combinaison et un équipement de protection des yeux. [PPE23]
Utilisation dans des procédés par lots confinés [CS37]. ; Processus automatisé avec systèmes (semi) fermés [CS93] > 4 heures, température supérieure au point d'ébullition	Débarrasser les voies de transfert avant le découplage [E39]. Procéder à une ventilation par extraction aux endroits où des émissions sont constatées [E54]. S'assurer que le système de ventilation est régulièrement entretenu et testé [E74]. Porter des gants appropriés (conformes à la norme EN374), une combinaison et un équipement de protection des yeux. [PPE23] {Nettoyer immédiatement tout déversement accidentel et éliminer les déchets en toute sécurité [E19]}.
Trempage, immersion et déversement [CS4]. > 4 heures, température ambiante	Porter des gants appropriés (conformes à la norme EN374), une combinaison et un équipement de protection des yeux. [PPE23] {Éviter tout contact manuel avec des pièces de travail humides [E117]}.

Nettoyage avec des nettoyeurs basse pression [CS42]. > 4 heures, température ambiante	Porter des gants appropriés (conformes à la norme EN374) et un équipement de protection des yeux [PPE19]. {Éviter tout contact manuel avec des pièces de travail humides [E117]}. ; {Nettoyer immédiatement tout déversement accidentel et éliminer les déchets en toute sécurité [E19]}. {Porter des gants chimiquement résistants (conformes à la norme EN374) fournir une formation « basique » aux employés [PPE16]}.
Nettoyage avec des nettoyeurs haute pression [CS44]. > 4 heures, température ambiante	Porter une protection respiratoire adaptée (conformément à la norme EN140, équipée d'un filtre de type A ou supérieur) et des gants (conformes à la norme EN374), si des contacts avec la peau risquent de survenir. [PPE21] ; utiliser un équipement de protection des yeux approprié [PPE26].
Manuel [CS34]. ; Surfaces [CS48]. ; Nettoyage [CS47]. ; Aucune pulvérisation [CS60]. > 4 heures, température ambiante	Minimiser l'exposition par isolation partielle de l'opération ou de l'équipement et garantir une bonne ventilation d'extraction au niveau des ouvertures [E60]. S'assurer que le système de ventilation est régulièrement entretenu et testé [E74]. Porter des gants appropriés (conformes à la norme EN374) et un équipement de protection des yeux [PPE19].
Stockage [CS67] > 4 heures ; température ambiante	Éviter l'échantillonnage par immersion. [E42] Stocker la substance dans un système clos [E84]. {Utiliser un équipement de protection des yeux et des gants appropriés [PPE14]}.
<b>Section 2.2</b>	<b>Contrôle de l'exposition environnementale</b>
Suite à l'évaluation du danger effectuée conformément à l'article 14.3, le déposant conclut que la substance n'est pas conforme aux critères de classification considérés comme étant dangereux pour l'environnement. Par conséquent, les caractérisations des risques des critères environnementaux n'ont pas été développées.	
<b>Section 3</b>	<b>Estimation de l'exposition</b>
<b>Santé</b>	Si les mesures de gestion des risques (RMM) recommandées et les conditions opérationnelles (OC) sont respectées, les expositions ne devraient pas dépasser les DNEL (niveaux dérivés sans effet) prévus et les ratios de caractérisation des risques ne devraient pas être inférieurs à 1.
<b>Environnement</b>	Suite à l'évaluation du danger effectuée conformément à l'article 14.3, le déposant conclut que la substance n'est pas conforme aux critères de classification considérés comme étant dangereux pour l'environnement. Par conséquent, les caractérisations des risques des critères environnementaux n'ont pas été développées.
<b>Section 4</b>	<b>Conseils pour vérifier la conformité avec le scénario d'exposition</b>
<b>Santé</b>	Confirmer que les RMM et OC sont conformes à la description qui en est faite dans le présent scénario.
<b>Environnement</b>	Suite à l'évaluation du danger effectuée conformément à l'article 14.3, le déposant conclut que la substance n'est pas conforme aux critères de classification considérés comme étant dangereux pour l'environnement. Par conséquent, les caractérisations des risques des critères environnementaux n'ont pas été développées.
<b>Section 5</b>	<b>Conseils de bonne pratique supplémentaires, en plus de l'évaluation de la sécurité chimique selon le règlement REACH.</b>
Remarque : les mesures rapportées dans cette section n'ont pas été prises en compte dans les estimations d'exposition relatives au scénario d'exposition ci-dessus. Elles ne sont pas soumises à l'obligation établie dans l'article 37, paragraphe 4 du règlement REACH.	
Contrôle de l'exposition des travailleurs	Les phrases RMM rédigées dans les règles de l'art sont {indiquées} et intégrées dans la section 2 du scénario d'exposition, ou fusionnées aux principales sections de la fiche de données de sécurité.
Contrôle de l'exposition environnementale	Suite à l'évaluation du danger effectuée conformément à l'article 14.3, le déposant conclut que la substance n'est pas conforme aux critères de classification considérés comme étant dangereux pour l'environnement. Par conséquent, les caractérisations des risques des critères environnementaux n'ont pas été développées.

## 7. Utilisation professionnelle d'agents nettoyants contenant du gamma-butyrolactone

Section 1	Titre du scénario d'exposition
Titre	<b>Utilisation professionnelle d'agents nettoyants contenant du gamma-butyrolactone ; numéro de registre CAS : 96-48-0</b>
Description d'utilisation	Secteur d'utilisation : professionnel (SU22)
	Catégories de processus : PROC1, PROC2, PROC4, PROC8a, PROC10, PROC11, PROC13
	Catégorie de rejet dans l'environnement : ERC 8A, ERC 8D
Processus, tâches, activités couverts	Couvre l'utilisation en tant que composant de produits nettoyants comprenant le déversement/déchargement depuis les barils ou conteneurs ; et expositions durant le mélange/la dilution en phase de préparation et activités de nettoyage (incluant la pulvérisation, le brossage, le trempage et l'essuyage automatisés ou manuels).
Section 2	Conditions opérationnelles et mesures de gestion des risques
<i>Champ pour des déclarations supplémentaires à des fins d'explication du scénario, si nécessaire.</i>	Comme décrit ci-dessous
Section 2.1	Contrôle de l'exposition des travailleurs
<b>Caractéristiques du produit</b>	
- Forme physique du produit	Liquide
- Pression de vapeur	0,344 hPa à 20 °C
- Concentration de substance dans le produit	Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire) [G13].
- Quantités utilisées	<i>Non applicable</i>
<b>Fréquence et durée d'utilisation</b>	Couvre les expositions journalières jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire) [G2].
<b>Facteurs humains non influencés par la gestion des risques</b>	<i>Non applicable</i>
<b>Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs</b>	De bonnes normes de base en matière d'hygiène du travail sont supposées être mises en place [G1].
<b>Mesures de gestion des risques</b>	<b><i>Les phrases entre crochets sont des conseils de bonne pratique seulement, en plus de l'évaluation de la sécurité chimique selon le règlement REACH.</i></b>
Remplissage/préparation d'équipement à partir de bidons ou de conteneurs. [CS45]. Température ambiante. Produit (à base d'eau) dilué. OC8. Ventilation.	Porter des gants appropriés (conformes à la norme EN374), une combinaison et un équipement de protection des yeux. [PPE23]
Utilisation dans des systèmes fermés [CS38]. ; Remplissage initial d'équipement en usine [CS75] 8 heures. Ventilation.	Manipuler la substance dans un système essentiellement fermé et doté d'une ventilation par extraction [E49]. {S'assurer que le système de ventilation est régulièrement entretenu et testé [E74]}. {Porter des gants appropriés conformes à la norme EN374 [PPE15]}.
Utilisation dans des procédés par lots confinés [CS37]. ; Processus semi-automatisé. (par ex. : application semi-automatisée de produits d'entretien de plancher et d'entretien général) [CS76] 8 heures. Ventilation.	Aucune mesure spécifique identifiée [E18]. {Porter des gants appropriés conformes à la norme EN374 [PPE15]}.
Remplissage/préparation d'équipement à partir de bidons ou de conteneurs. [CS45]. > 4 heures, température ambiante OC9. Ventilation.	Porter des gants appropriés conformes à la norme EN374 [PPE15].
Manuel [CS34]. ; Surfaces [CS48]. ; Nettoyage [CS47]. ; Trempage, immersion et déversement [CS4]. > 4 heures, température ambiante. Ventilation.	Éviter tout contact manuel avec des pièces de travail humides [E17]. Porter des gants appropriés (conformes à la norme EN374), une combinaison et un équipement de protection des yeux. [PPE23] Conserver les vidanges dans un espace de stockage étanche en attendant l'élimination ou le recyclage ultérieur [ENVT4].
Nettoyage avec des nettoyeurs basse pression [CS42]. ; Entretien de l'équipement [CS5]. ; Aucune pulvérisation [CS60]. > 4 heures, température ambiante. Ventilation.	Porter des gants appropriés (conformes à la norme EN374), une combinaison et un équipement de protection des yeux. [PPE23] {Porter un appareil de protection respiratoire conformément à la norme EN140, équipé d'un filtre de type A/P2 ou supérieur [PPE29]}.
Nettoyage avec des nettoyeurs haute pression [CS44]. ; Pulvérisation [CS10]. > 4 heures, température ambiante OC8. Ventilation.	Porter des gants appropriés (conformes à la norme EN374), une combinaison et un équipement de protection des yeux. [PPE23] ; Porter un appareil de protection respiratoire conformément à la norme EN140, équipé d'un filtre de type A ou supérieur. [PPE22]

Grandes surfaces [CS46]. ; Grandes surfaces [CS46]. ; Pulvérisation [CS10]. > 4 heures, température ambiante OC9. Ventilation.	Porter des gants appropriés (conformes à la norme EN374), une combinaison et un équipement de protection des yeux. [PPE23] ; Porter un appareil de protection respiratoire conformément à la norme EN140, équipé d'un filtre de type A ou supérieur. [PPE22]
Manuel [CS34]. ; Surfaces [CS48]. ; Nettoyage [CS47]. ; Essuyage [CS50]. ; Laminage, brossage [CS51]. > 4 heures, température ambiante. Ventilation.	Porter des gants appropriés (conformes à la norme EN374), une combinaison et un équipement de protection des yeux. [PPE23]
Dégraissage de petits objets dans une station de nettoyage [CS41]. ; Essuyage [CS50]. ; Laminage, brossage [CS51]. ; Application manuelle ad hoc par le biais de vaporisateurs, du trempage, etc. [CS27]. > 4 heures, température ambiante	Porter des gants appropriés conformes à la norme EN374 [PPE15].
Application manuelle ad hoc par le biais de vaporisateurs, du trempage, etc. [CS27]. > 4 heures, température ambiante	Porter des gants appropriés conformes à la norme EN374 [PPE15].
Nettoyage de dispositifs médicaux [CS74] > 4 heures ; température ambiante	{Utiliser un équipement de protection des yeux et des gants appropriés [PPE14]}.
Procédé par lots [CS55]. Tous les jours ; température ambiante	Stocker la substance dans un système clos [E84]. {Porter des gants appropriés conformes à la norme EN374 [PPE15]}.
<b>Section 2.2</b>	<b>Contrôle de l'exposition environnementale</b>
Suite à l'évaluation du danger effectuée conformément à l'article 14.3, le déposant conclut que la substance n'est pas conforme aux critères de classification considérés comme étant dangereux pour l'environnement. Par conséquent, les caractérisations des risques des critères environnementaux n'ont pas été développées.	
<b>Section 3</b>	<b>Estimation de l'exposition</b>
<b>Santé</b>	Si les mesures de gestion des risques (RMM) recommandées et les conditions opérationnelles (OC) sont respectées, les expositions ne devraient pas dépasser les DNEL (niveaux dérivés sans effet) prévus et les ratios de caractérisation des risques ne devraient pas être inférieurs à 1.
<b>Environnement</b>	Suite à l'évaluation du danger effectuée conformément à l'article 14.3, le déposant conclut que la substance n'est pas conforme aux critères de classification considérés comme étant dangereux pour l'environnement. Par conséquent, les caractérisations des risques des critères environnementaux n'ont pas été développées.
<b>Section 4</b>	<b>Conseils pour vérifier la conformité avec le scénario d'exposition</b>
<b>Santé</b>	Confirmer que les RMM et OC sont conformes à la description qui en est faite dans le présent scénario.
<b>Environnement</b>	Suite à l'évaluation du danger effectuée conformément à l'article 14.3, le déposant conclut que la substance n'est pas conforme aux critères de classification considérés comme étant dangereux pour l'environnement. Par conséquent, les caractérisations des risques des critères environnementaux n'ont pas été développées.
<b>Section 5</b>	<b>Conseils de bonne pratique supplémentaires, en plus de l'évaluation de la sécurité chimique selon le règlement REACH.</b>
Remarque : les mesures rapportées dans cette section n'ont pas été prises en compte dans les estimations d'exposition relatives au scénario d'exposition ci-dessus. Elles ne sont pas soumises à l'obligation établie dans l'article 37, paragraphe 4 du règlement REACH.	
Contrôle de l'exposition des travailleurs	Les phrases RMM rédigées dans les règles de l'art sont {indiquées} et intégrées dans la section 2 du scénario d'exposition, ou fusionnées aux principales sections de la fiche de données de sécurité.
Contrôle de l'exposition environnementale	Suite à l'évaluation du danger effectuée conformément à l'article 14.3, le déposant conclut que la substance n'est pas conforme aux critères de classification considérés comme étant dangereux pour l'environnement. Par conséquent, les caractérisations des risques des critères environnementaux n'ont pas été développées.

## 8. Utilisation industrielle de liants et d'agents de démoulage contenant du gamma-butyrolactone

<b>Section 1</b>	<b>Titre du scénario d'exposition</b>
------------------	---------------------------------------

<b>Titre</b>	<b>Utilisation industrielle de liants et d'agents de démoulage contenant du gamma-butyrolactone ; numéro de registre CAS : 96-48-0</b>
<b>Description d'utilisation</b>	Secteur d'utilisation : production industrielle (SU3) Catégories de processus : PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC6, PROC7, PROC8b, PROC10, PROC14 Catégorie de rejet dans l'environnement : production industrielle (SU3)
<b>Processus, tâches, activités couverts</b>	Couvre l'utilisation en tant que liants et agents de démoulage, incluant les transferts du matériau, le mélange, l'application (incluant la pulvérisation et le brossage), la formation de moule et le moulage, et la gestion des déchets.
<b>Section 2</b>	<b>Conditions opérationnelles et mesures de gestion des risques</b>
<i>Champ pour des déclarations supplémentaires à des fins d'explication du scénario, si nécessaire.</i>	Comme décrit ci-dessous
<b>Section 2.1</b>	<b>Contrôle de l'exposition des travailleurs</b>
<b>Caractéristiques du produit</b>	
- Forme physique du produit	Liquide
- Pression de vapeur	0,344 hPa à 20 °C
- Concentration de substance dans le produit	Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire) [G13].
- Quantités utilisées	<i>Non applicable</i>
<b>Fréquence et durée d'utilisation</b>	Couvre les expositions journalières jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire) [G2].
<b>Facteurs humains non influencés par la gestion des risques</b>	<i>Non applicable</i>
<b>Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs</b>	De bonnes normes de base en matière d'hygiène du travail sont supposées être mises en place [G1].
<b>Mesures de gestion des risques</b>	<b>Les phrases entre crochets sont des conseils de bonne pratique seulement, en plus de l'évaluation de la sécurité chimique selon le règlement REACH.</b>
Transferts de matériaux [CS3]. 1 à 4 heures, température ambiante jusqu'à 62 °C maximum	Transférer via des canalisations protégées [E52]. {Débarrasser les voies de transfert avant le découplage [E39]}. {Évacuer au loin les vapeurs générées [ENV17]}.
Transferts dans des bidons/en lots [CS8]. Tous les jours ; température ambiante jusqu'à 62 °C maximum	Utiliser les pompes du bidon [E53]. {Éviter tout déversement accidentel lors du retrait de la pompe [C&H16]}. {Porter des gants appropriés (conformes à la norme EN374), une combinaison et un équipement de protection des yeux. [PPE23]}.
Opérations de mélange (systèmes fermés) [CS29]. > 4 heures tous les jours ; température ambiante jusqu'à 62 °C maximum	Aucune précaution spéciale [E119].
Opérations de mélange (systèmes ouverts) [CS30]. 4 heures tous les jours ; température ambiante jusqu'à 62 °C maximum	Aucune précaution spéciale [E119]. {Porter des gants appropriés (conformes à la norme EN374) et un équipement de protection des yeux [PPE19]}.
Formation de moule [CS31]. > 4 heures tous les jours ; température ambiante jusqu'à 62 °C maximum	Aucune autre mesure spécifique identifiée [E120]. {Porter des gants appropriés (conformes à la norme EN374) et un équipement de protection des yeux [PPE19]}.
Opérations de moulage [CS32]. > 4 heures tous les jours ; température ambiante jusqu'à 62 °C maximum	Maintenir un bon niveau de ventilation générale ou contrôlée (5 à 15 changements d'air par heure) [E40]. Procéder à une ventilation par extraction aux endroits où des émissions sont constatées [E54]. S'assurer que le système de ventilation est régulièrement entretenu et testé [E74]. {Porter des gants appropriés (conformes à la norme EN374) et un équipement de protection des yeux [PPE19]}.
Opérations de moulage [CS32]. > 4 heures tous les jours. Température ambiante jusqu'à 62 °C maximum. Aérosols.	Maintenir un bon niveau de ventilation générale ou contrôlée (5 à 15 changements d'air par heure) [E40]. Procéder à une ventilation par extraction aux endroits où des émissions sont constatées [E54]. S'assurer que le système de ventilation est régulièrement entretenu et testé [E74]. {Porter des gants appropriés (conformes à la norme EN374) et un équipement de protection des yeux [PPE19]}.

Pulvérisation [CS10]. ; Machine [CS33]. > 4 heures tous les jours ; température ambiante jusqu'à 62 °C maximum	Minimiser l'exposition par isolation partielle de l'opération ou de l'équipement et garantir une bonne ventilation d'extraction au niveau des ouvertures [E60]. S'assurer que le système de ventilation est régulièrement entretenu et testé [E74]. {Séparer cette activité des autres opérations [E63]}. ; {Activité automatisée si possible [AP16]}. {Porter des gants appropriés conformes à la norme EN374 [PPE15]}.
Pulvérisation [CS10]. ; Machine [CS33]. > 4 heures tous les jours. Température ambiante jusqu'à 62 °C maximum. Aérosols.	Minimiser l'exposition par isolation partielle de l'opération ou de l'équipement et garantir une bonne ventilation d'extraction au niveau des ouvertures [E60]. S'assurer que le système de ventilation est régulièrement entretenu et testé [E74]. {Séparer cette activité des autres opérations [E63]}. ; {Activité automatisée si possible [AP16]}. {Porter des gants appropriés conformes à la norme EN374 [PPE15]}.
Application manuelle au rouleau ou brossage [CS13]. > 4 heures tous les jours ; température ambiante jusqu'à 62 °C maximum	Porter des gants appropriés conformes à la norme EN374 [PPE15]. {Maintenir un bon niveau de ventilation générale. La ventilation naturelle provient des portes, fenêtres, etc. La ventilation contrôlée signifie que l'air est fourni ou évacué par un ventilateur électrique [E1]}.
Pulvérisation [CS10]. ; Manuel [CS34]. > 4 heures tous les jours ; température ambiante jusqu'à 62 °C maximum	Porter des gants appropriés (conformes à la norme EN374), une combinaison et un équipement de protection des yeux. [PPE23] ; Porter un appareil de protection respiratoire conformément à la norme EN140, équipé d'un filtre de type A ou supérieur. [PPE22] {Séparer cette activité des autres opérations [E63]}.
Pulvérisation [CS10]. ; Manuel [CS34]. > 4 heures tous les jours. Température ambiante jusqu'à 62 °C maximum. Aérosols.	Porter des gants appropriés (conformes à la norme EN374), une combinaison et un équipement de protection des yeux. [PPE23] ; Porter un appareil de protection respiratoire conformément à la norme EN140, équipé d'un filtre de type A ou supérieur. [PPE22] {Séparer cette activité des autres opérations [E63]}.
Stockage [CS67] tous les jours ; température ambiante jusqu'à 62 °C maximum	Stocker la substance dans un système clos [E84]. {S'assurer que les transferts du matériau sont réalisés dans des conditions de confinement ou de ventilation par extraction [E66]}. {S'assurer que le système de ventilation est régulièrement entretenu et testé [E74]}.
<b>Section 2.2</b>	<b>Contrôle de l'exposition environnementale</b>
Suite à l'évaluation du danger effectuée conformément à l'article 14.3, le déposant conclut que la substance n'est pas conforme aux critères de classification considérés comme étant dangereux pour l'environnement. Par conséquent, les caractérisations des risques des critères environnementaux n'ont pas été développées.	
<b>Section 3</b>	<b>Estimation de l'exposition</b>
<b>Santé</b>	Si les mesures de gestion des risques (RMM) recommandées et les conditions opérationnelles (OC) sont respectées, les expositions ne devraient pas dépasser les DNEL (niveaux dérivés sans effet) prévus et les ratios de caractérisation des risques ne devraient pas être inférieurs à 1.
<b>Environnement</b>	Suite à l'évaluation du danger effectuée conformément à l'article 14.3, le déposant conclut que la substance n'est pas conforme aux critères de classification considérés comme étant dangereux pour l'environnement. Par conséquent, les caractérisations des risques des critères environnementaux n'ont pas été développées.
<b>Section 4</b>	<b>Conseils pour vérifier la conformité avec le scénario d'exposition</b>
<b>Santé</b>	Confirmer que les RMM et OC sont conformes à la description qui en est faite dans le présent scénario.
<b>Environnement</b>	Suite à l'évaluation du danger effectuée conformément à l'article 14.3, le déposant conclut que la substance n'est pas conforme aux critères de classification considérés comme étant dangereux pour l'environnement. Par conséquent, les caractérisations des risques des critères environnementaux n'ont pas été développées.
<b>Section 5</b>	<b>Conseils de bonne pratique supplémentaires, en plus de l'évaluation de la sécurité chimique selon le règlement REACH.</b>
Remarque : les mesures rapportées dans cette section n'ont pas été prises en compte dans les estimations d'exposition relatives au scénario d'exposition ci-dessus. Elles ne sont pas soumises à l'obligation établie dans l'article 37, paragraphe 4 du règlement REACH.	
Contrôle de l'exposition des travailleurs	Les phrases RMM rédigées dans les règles de l'art sont {indiquées} et intégrées dans la section 2 du scénario d'exposition, ou fusionnées aux principales sections de la fiche de données de sécurité.

Contrôle de l'exposition environnementale	Suite à l'évaluation du danger effectuée conformément à l'article 14.3, le déposant conclut que la substance n'est pas conforme aux critères de classification considérés comme étant dangereux pour l'environnement. Par conséquent, les caractérisations des risques des critères environnementaux n'ont pas été développées.
---	---

## 9. Utilisation professionnelle de liants et d'agents de démoulage contenant du gamma-butyrolactone

Section 1	Titre du scénario d'exposition
<b>Titre</b>	<b>Utilisation professionnelle de liants et d'agents de démoulage contenant du gamma-butyrolactone ; numéro de registre CAS : 96-48-0</b>
<b>Description d'utilisation</b>	Secteur d'utilisation : professionnel (SU22) Catégories de processus : PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC6, PROC8b, PROC10, PROC11, PROC14 Catégorie de rejet dans l'environnement : catégorie ERC 8 (A, B, C, D, E, F)
<b>Processus, tâches, activités couverts</b>	Couvrir l'utilisation en tant que liants et agents de démoulage, incluant les transferts du matériau, le mélange, l'application par pulvérisation, le brossage, et la gestion des déchets.
Section 2	Conditions opérationnelles et mesures de gestion des risques
<i>Champ pour des déclarations supplémentaires à des fins d'explication du scénario, si nécessaire.</i>	Comme décrit ci-dessous
Section 2.1	Contrôle de l'exposition des travailleurs
<b>Caractéristiques du produit</b>	
- Forme physique du produit	Liquide
- Pression de vapeur	0,344 hPa à 20 °C
- Concentration de substance dans le produit	Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire) [G13].
- Quantités utilisées	<i>Non applicable</i>
<b>Fréquence et durée d'utilisation</b>	Couvre les expositions journalières jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire) [G2].
<b>Facteurs humains non influencés par la gestion des risques</b>	<i>Non applicable</i>
<b>Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs</b>	De bonnes normes de base en matière d'hygiène du travail sont supposées être mises en place [G1].
<b>Mesures de gestion des risques</b>	<b><i>Les phrases entre crochets sont des conseils de bonne pratique seulement, en plus de l'évaluation de la sécurité chimique selon le règlement REACH.</i></b>
Transferts de matériaux [CS3]. ; (systèmes fermés) [CS107] 1 à 4 heures, température ambiante jusqu'à 62 °C maximum	Aucune mesure spécifique identifiée [E18]. {Débarasser les voies de transfert avant le découplage [E39]}. {Porter des gants appropriés conformes à la norme EN374 [PPE15]}. {Conservé les vidanges dans un espace de stockage étanche en attendant l'élimination ou le recyclage ultérieur [ENVT4]}.
Transferts dans des bidons/en lots [CS8]. Tous les jours ; température ambiante jusqu'à 62 °C maximum	Transférer les matériaux directement dans des récipients mélangeurs [E45]. {Porter des gants appropriés (conformes à la norme EN374) et un équipement de protection des yeux [PPE19]}.
Opérations de mélange (systèmes fermés) [CS29]. > 4 heures tous les jours ; température ambiante jusqu'à 62 °C maximum	Manipuler la substance dans un système clos [E47]. {Porter des gants appropriés conformes à la norme EN374 [PPE15]}.
Opérations de mélange (systèmes ouverts) [CS30]. > 4 heures tous les jours ; température ambiante jusqu'à 62 °C maximum	Aucune mesure spécifique identifiée [E18]. {Procéder à une augmentation de la ventilation mécanique par des moyens mécaniques [E48]}. {S'assurer que le système de ventilation est régulièrement entretenu et testé [E74]}. {Porter des gants appropriés (conformes à la norme EN374), une combinaison et un équipement de protection des yeux. [PPE23]}.
Formation de moule [CS31]. > 4 heures tous les jours ; température ambiante jusqu'à 62 °C maximum	Aucune mesure spécifique identifiée [E18]. {Porter des gants appropriés conformes à la norme EN374 [PPE15]}.

Opérations de moulage [CS32]. ; (systèmes ouverts) [CS108] > 4 heures tous les jours ; température ambiante jusqu'à 62 °C maximum	Procéder à une ventilation par extraction aux endroits où des émissions sont constatées [E54]. S'assurer que le système de ventilation est régulièrement entretenu et testé [E74]. {Porter des gants appropriés (conformes à la norme EN374) et un équipement de protection des yeux [PPE19]}.
Opérations de moulage [CS32]. ; (systèmes ouverts) [CS108] > 4 heures tous les jours ; température ambiante jusqu'à 62 °C maximum. Aérosols.	Procéder à une ventilation par extraction aux endroits où des émissions sont constatées [E54]. S'assurer que le système de ventilation est régulièrement entretenu et testé [E74]. {Porter des gants appropriés (conformes à la norme EN374) et un équipement de protection des yeux [PPE19]}.
Pulvérisation [CS10]. ; Manuel [CS34]. > 4 heures tous les jours ; température ambiante jusqu'à 62 °C maximum	Mettre à exécution dans une cabine ventilée ou une enceinte avec extraction d'air [E57]. S'assurer que le système de ventilation est régulièrement entretenu et testé [E74]. {Séparer cette activité des autres opérations [E63]}. ; {S'assurer que les opérateurs sont formés en vue de minimiser les expositions [E119]}. {Porter des gants appropriés (conformes à la norme EN374) et un équipement de protection des yeux [PPE19]}.
Pulvérisation [CS10]. ; Manuel [CS34]. > 4 heures tous les jours. Température ambiante jusqu'à 62 °C maximum. Aérosols.	Mettre à exécution dans une cabine ventilée ou une enceinte avec extraction d'air [E57]. S'assurer que le système de ventilation est régulièrement entretenu et testé [E74]. Porter un appareil de protection respiratoire conformément à la norme EN140, équipé d'un filtre de type A ou supérieur. [PPE22] {Porter des gants appropriés (conformes à la norme EN374) et un équipement de protection des yeux [PPE19]}.
Application manuelle au rouleau ou brossage [CS13]. 1 à 4 heures, température ambiante jusqu'à 62 °C maximum	Porter des gants chimiquement résistants (conformes à la norme EN374) et fournir une formation « basique » aux employés [PPE16]. {Procéder à une augmentation de la ventilation mécanique par des moyens mécaniques [E48].} {S'assurer que le système de ventilation est régulièrement entretenu et testé [E74]}.
Pulvérisation [CS10]. ; Manuel [CS34]. > 4 heures tous les jours ; température ambiante jusqu'à 62 °C maximum	Porter des gants chimiquement résistants (conformes à la norme EN374) et fournir une formation « basique » aux employés [PPE16]. ; Porter un appareil de protection respiratoire conformément à la norme EN140, équipé d'un filtre de type A ou supérieur. [PPE22] {Utiliser un équipement de protection des yeux approprié [PPE26]}. ; {Porter une combinaison appropriée pour empêcher l'exposition de la peau aux produits [PPE27]}.
Pulvérisation [CS10]. ; Manuel [CS34]. > 4 heures tous les jours. Température ambiante jusqu'à 62 °C maximum. Aérosols.	Porter des gants chimiquement résistants (conformes à la norme EN374) et fournir une formation « basique » aux employés [PPE16]. ; Porter un appareil de protection respiratoire conformément à la norme EN140, équipé d'un filtre de type A ou supérieur. [PPE22] {Séparer cette activité des autres opérations [E63]}. ; {S'assurer que les opérateurs sont formés en vue de minimiser les expositions [E119]}.
Stockage [CS67] tous les jours ; température ambiante jusqu'à 62 °C maximum	Stocker la substance dans un système clos [E84]. {Utiliser un équipement de protection des yeux et des gants appropriés [PPE14]}.
<b>Section 2.2</b>	<b>Contrôle de l'exposition environnementale</b>
Suite à l'évaluation du danger effectuée conformément à l'article 14.3, le déposant conclut que la substance n'est pas conforme aux critères de classification considérés comme étant dangereux pour l'environnement. Par conséquent, les caractérisations des risques des critères environnementaux n'ont pas été développées.	
<b>Section 3</b>	<b>Estimation de l'exposition</b>
<b>Santé</b>	Si les mesures de gestion des risques (RMM) recommandées et les conditions opérationnelles (OC) sont respectées, les expositions ne devraient pas dépasser les DNEL (niveaux dérivés sans effet) prévus et les ratios de caractérisation des risques ne devraient pas être inférieurs à 1.
<b>Environnement</b>	Suite à l'évaluation du danger effectuée conformément à l'article 14.3, le déposant conclut que la substance n'est pas conforme aux critères de classification considérés comme étant dangereux pour l'environnement. Par conséquent, les caractérisations des risques des critères environnementaux n'ont pas été développées.
<b>Section 4</b>	<b>Conseils pour vérifier la conformité avec le scénario d'exposition</b>
<b>Santé</b>	Confirmer que les RMM et OC sont conformes à la description qui en est faite dans le présent scénario.

<b>Environnement</b>	Suite à l'évaluation du danger effectuée conformément à l'article 14.3, le déposant conclut que la substance n'est pas conforme aux critères de classification considérés comme étant dangereux pour l'environnement. Par conséquent, les caractérisations des risques des critères environnementaux n'ont pas été développées.
<b>Section 5</b>	<b>Conseils de bonne pratique supplémentaires, en plus de l'évaluation de la sécurité chimique selon le règlement REACH.</b>
Remarque : les mesures rapportées dans cette section n'ont pas été prises en compte dans les estimations d'exposition relatives au scénario d'exposition ci-dessus. Elles ne sont pas soumises à l'obligation établie dans l'article 37, paragraphe 4 du règlement REACH.	
Contrôle de l'exposition des travailleurs	Les phrases RMM rédigées dans les règles de l'art sont {indiquées} et intégrées dans la section 2 du scénario d'exposition, ou fusionnées aux principales sections de la fiche de données de sécurité.
Contrôle de l'exposition environnementale	Suite à l'évaluation du danger effectuée conformément à l'article 14.3, le déposant conclut que la substance n'est pas conforme aux critères de classification considérés comme étant dangereux pour l'environnement. Par conséquent, les caractérisations des risques des critères environnementaux n'ont pas été développées.

## 10. Utilisation professionnelle de produits agrochimiques contenant du gamma-butyrolactone

<b>Section 1</b>	<b>Titre du scénario d'exposition</b>
<b>Titre</b>	<b>Utilisation professionnelle de produits agrochimiques contenant du gamma-butyrolactone ; numéro de registre CAS : 96-48-0</b>
<b>Description d'utilisation</b>	Secteur d'utilisation : professionnel (SU22)
	Catégories de processus : PROC1, PROC4, PROC8a, PROC8b, PROC11, PROC13
	Catégorie de rejet dans l'environnement : ERC8A, ERC 8D
<b>Processus, tâches, activités couverts</b>	Utilisation en tant qu'excipient agrochimique pour l'application par vaporisation manuelle ou mécanique, formation de fumées et de buée; incluant le stockage, le nettoyage en profondeur et l'élimination de l'équipement.
<b>Section 2</b>	<b>Conditions opérationnelles et mesures de gestion des risques</b>
<i>Champ pour des déclarations supplémentaires à des fins d'explication du scénario, si nécessaire.</i>	Comme décrit ci-dessus
<b>Section 2.1</b>	<b>Contrôle de l'exposition des travailleurs</b>
<b>Caractéristiques du produit</b>	
- Forme physique du produit	Liquide
- Pression de vapeur	0,344 hPa à 20 °C
- Concentration de substance dans le produit	Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire) [G13].
- Quantités utilisées	<i>Non applicable</i>
<b>Fréquence et durée d'utilisation</b>	Couvre les expositions journalières jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire) [G2].
<b>Facteurs humains non influencés par la gestion des risques</b>	<i>Non applicable</i>
<b>Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs</b>	De bonnes normes de base en matière d'hygiène du travail sont supposées être mises en place [G1].
<b>Mesures de gestion des risques</b>	<b><i>Les phrases entre crochets sont des conseils de bonne pratique seulement, en plus de l'évaluation de la sécurité chimique selon le règlement REACH.</i></b>
Transfert/déversement à partir de conteneurs [CS22]. Tous les jours ; 15 minutes à 1 heure ; température ambiante	Aucune mesure spécifique identifiée [E18]. {Verser délicatement à partir de conteneurs [E62]}. {Porter des gants appropriés conformes à la norme EN374 [PPE15]}.
Mélange dans des conteneurs [CS23]. Tous les jours ; 15 minutes à 1 heure ; température ambiante	Aucune mesure spécifique identifiée [E18]. {Porter des gants appropriés conformes à la norme EN374 [PPE15]}.

Pulvérisation/formation de buée par application manuelle [CS24]. Tous les jours ; 1 à 4 heures ; température ambiante	Porter des gants chimiquement résistants (conformes à la norme EN374) et fournir une formation « basique » aux employés [PPE16]. ; Porter une combinaison appropriée pour empêcher l'exposition de la peau aux produits [PPE27]. Porter un appareil de protection respiratoire conformément à la norme EN140, équipé d'un filtre de type A ou supérieur. [PPE22]
Pulvérisation/formation de buée par application manuelle [CS24]. Tous les jours ; 1 à 4 heures ; température ambiante ; Aérosols	Porter des gants chimiquement résistants (conformes à la norme EN374) et fournir une formation « basique » aux employés [PPE16]. ; Porter une combinaison appropriée pour empêcher l'exposition de la peau aux produits [PPE27]. Porter un appareil de protection respiratoire conformément à la norme EN140, équipé d'un filtre de type A ou supérieur. [PPE22]
Pulvérisation/formation de buée par application mécanique [CS25]. Tous les jours ; 1 à 4 heures ; température ambiante	Appliquer dans une cabine ventilée alimentée en air filtré à pression positive et présentant un facteur de protection supérieur à 20 [E70]. {Porter des gants appropriés conformes à la norme EN374 [PPE15]}.
Pulvérisation/formation de buée par application mécanique [CS25]. Tous les jours ; 1 à 4 heures ; température ambiante ; Aérosols	Appliquer dans une cabine ventilée alimentée en air filtré à pression positive et présentant un facteur de protection supérieur à 20 [E70]. {Porter des gants appropriés conformes à la norme EN374 [PPE15]}.
Application manuelle ad hoc par le biais de vaporisateurs, du trempage, etc. [CS27]. < 1 heure tous les jours ; température ambiante	Utiliser un équipement de protection des yeux et des gants appropriés [PPE14].
Nettoyage en profondeur et entretien [CS26]. < 1 heure tous les jours ; température ambiante	Utiliser un équipement de protection des yeux et des gants appropriés [PPE14]. {Vidanger le système avant le rodage ou l'entretien de l'équipement [E65]}. {Conserver les vidanges dans un espace de stockage étanche en attendant l'élimination ou le recyclage ultérieur [ENVT4]}.
Élimination des déchets [CS28]. < 1 heure tous les jours ; température ambiante	Utiliser un équipement de protection des yeux et des gants appropriés [PPE14].
Stockage [CS67] tous les jours ; température ambiante	Stocker la substance dans un système clos [E84]. {Utiliser un équipement de protection des yeux et des gants appropriés [PPE14]}.
<b>Section 2.2</b>	<b>Contrôle de l'exposition environnementale</b>
Suite à l'évaluation du danger effectuée conformément à l'article 14.3, le déposant conclut que la substance n'est pas conforme aux critères de classification considérés comme étant dangereux pour l'environnement. Par conséquent, les caractérisations des risques des critères environnementaux n'ont pas été développées.	
<b>Section 3</b>	<b>Estimation de l'exposition</b>
<b>Santé</b>	Si les mesures de gestion des risques (RMM) recommandées et les conditions opérationnelles (OC) sont respectées, les expositions ne devraient pas dépasser les DNEL (niveaux dérivés sans effet) prévus et les ratios de caractérisation des risques ne devraient pas être inférieurs à 1.
<b>Environnement</b>	Suite à l'évaluation du danger effectuée conformément à l'article 14.3, le déposant conclut que la substance n'est pas conforme aux critères de classification considérés comme étant dangereux pour l'environnement. Par conséquent, les caractérisations des risques des critères environnementaux n'ont pas été développées.
<b>Section 4</b>	<b>Conseils pour vérifier la conformité avec le scénario d'exposition</b>
<b>Santé</b>	Confirmer que les RMM et OC sont conformes à la description qui en est faite dans le présent scénario.
<b>Environnement</b>	Suite à l'évaluation du danger effectuée conformément à l'article 14.3, le déposant conclut que la substance n'est pas conforme aux critères de classification considérés comme étant dangereux pour l'environnement. Par conséquent, les caractérisations des risques des critères environnementaux n'ont pas été développées.
<b>Section 5</b>	<b>Conseils de bonne pratique supplémentaires, en plus de l'évaluation de la sécurité chimique selon le règlement REACH.</b>

Remarque : les mesures rapportées dans cette section n'ont pas été prises en compte dans les estimations d'exposition relatives au scénario d'exposition ci-dessus. Elles ne sont pas soumises à l'obligation établie dans l'article 37, paragraphe 4 du règlement REACH.

Contrôle de l'exposition des travailleurs	Les phrases RMM rédigées dans les règles de l'art sont (indiquées) et intégrées dans la section 2 du scénario d'exposition, ou fusionnées aux principales sections de la fiche de données de sécurité.
Contrôle de l'exposition environnementale	Suite à l'évaluation du danger effectuée conformément à l'article 14.3, le déposant conclut que la substance n'est pas conforme aux critères de classification considérés comme étant dangereux pour l'environnement. Par conséquent, les caractérisations des risques des critères environnementaux n'ont pas été développées.

## 11. Utilisation industrielle de gamma-butyrolactone dans des laboratoires

Section 1	Titre du scénario d'exposition
<b>Titre</b>	<b>Utilisation industrielle de gamma-butyrolactone dans des laboratoires ; numéro de registre CAS : 96-48-0</b>
<b>Description d'utilisation</b>	Secteur d'utilisation : production industrielle (SU3, SU10) Catégories de processus : PROC10, PROC15 Catégorie de rejet dans l'environnement : ERC 4
<b>Processus, tâches, activités couverts</b>	Utilisation de la substance dans des laboratoires, incluant les transferts de matériaux et le nettoyage de l'équipement
Section 2	Conditions opérationnelles et mesures de gestion des risques
<i>Champ pour des déclarations supplémentaires à des fins d'explication du scénario, si nécessaire.</i>	Comme décrit ci-dessous
Section 2.1	Contrôle de l'exposition des travailleurs
<b>Caractéristiques du produit</b>	
- Forme physique du produit	Liquide
- Pression de vapeur	0,344 hPa à 20 °C
- Concentration de substance dans le produit	Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire) [G13].
- Quantités utilisées	<i>Non applicable</i>
<b>Fréquence et durée d'utilisation</b>	Couvre les expositions journalières jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire) [G2].
<b>Facteurs humains non influencés par la gestion des risques</b>	<i>Non applicable</i>
<b>Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs</b>	De bonnes normes de base en matière d'hygiène du travail sont supposées être mises en place [G1].
<b>Mesures de gestion des risques</b>	<b><i>Les phrases entre crochets sont des conseils de bonne pratique seulement, en plus de l'évaluation de la sécurité chimique selon le règlement REACH.</i></b>
Activités de laboratoire [CS36]. Hotte de laboratoire d'un bon niveau (97 %)	Travailler sous une hotte de laboratoire ou sous une ventilation par extraction [E83]. Mettre des couvercles sur les conteneurs immédiatement après l'utilisation [E9]. ; Verser délicatement à partir de conteneurs [E62]. ; S'assurer que le système de ventilation est régulièrement entretenu et testé [E74]. {Porter des gants appropriés conformes à la norme EN374 [PPE15]}.

<p>Activités de laboratoire [CS36]. Dispositif local de ventilation par extraction monté sur un établi ; gants jetables sélectionnés</p>	<p>S'assurer que les transferts du matériau sont réalisés dans des conditions de confinement ou de ventilation par extraction [E66]. Mettre des couvercles sur les conteneurs immédiatement après l'utilisation [E9]. ; Verser délicatement à partir de conteneurs [E62]. ; S'assurer que le système de ventilation est régulièrement entretenu et testé [E74]. {Porter des gants appropriés conformes à la norme EN374 [PPE15]}.</p>
<p>Activités de laboratoire [CS36]. Ventilation générale contrôlée (10 renouvellements de l'air par heure) ; gants jetables sélectionnés</p>	<p>Aucune mesure spécifique identifiée [E118]. {Mettre des couvercles sur les conteneurs immédiatement après l'utilisation [E9]}. ; {Verser délicatement à partir de conteneurs [E62]}. ; {S'assurer que le système de ventilation est régulièrement entretenu et testé [E74]}. {Porter des gants appropriés conformes à la norme EN374 [PPE15]}.</p>
<p>Activités de laboratoire [CS36]. Hotte de laboratoire d'un bon niveau (97 %) ; durée 0,6</p>	<p>Travailler sous une hotte de laboratoire ou sous une ventilation par extraction [E83]. Mettre des couvercles sur les conteneurs immédiatement après l'utilisation [E9]. ; Verser délicatement à partir de conteneurs [E62]. ; S'assurer que le système de ventilation est régulièrement entretenu et testé [E74]. {Porter des gants appropriés conformes à la norme EN374 [PPE15]}.</p>
<p>Activités de laboratoire [CS36]. Dispositif local de ventilation par extraction monté sur un établi ; gants jetables sélectionnés ; durée 0,6</p>	<p>S'assurer que les transferts du matériau sont réalisés dans des conditions de confinement ou de ventilation par extraction [E66]. S'assurer que le système de ventilation est régulièrement entretenu et testé [E74]. ; Verser délicatement à partir de conteneurs [E62]. {Mettre des couvercles sur les conteneurs immédiatement après l'utilisation [E9]}. {Porter des gants appropriés conformes à la norme EN374 [PPE15]}.</p>
<p>Activités de laboratoire [CS36]. Ventilation générale contrôlée (10 renouvellements de l'air par heure) ; gants jetables sélectionnés ; durée 0,6</p>	<p>Aucune mesure spécifique identifiée [E118]. {S'assurer que les transferts du matériau sont réalisés dans des conditions de confinement ou de ventilation par extraction [E66]}. {Mettre des couvercles sur les conteneurs immédiatement après l'utilisation [E9]}. ; {Verser délicatement à partir de conteneurs [E62]}. ; {S'assurer que le système de ventilation est régulièrement entretenu et testé [E74]}. {Porter des gants appropriés conformes à la norme EN374 [PPE15]}.</p>
<p>Activités de laboratoire [CS36]. Hotte de laboratoire d'un bon niveau ; durée 0,2</p>	<p>Travailler sous une hotte de laboratoire ou sous une ventilation par extraction [E83]. Mettre des couvercles sur les conteneurs immédiatement après l'utilisation [E9]. ; Verser délicatement à partir de conteneurs [E62]. ; S'assurer que le système de ventilation est régulièrement entretenu et testé [E74]. {Porter des gants appropriés conformes à la norme EN374 [PPE15]}.</p>
<p>Activités de laboratoire [CS36]. Dispositif local de ventilation par extraction monté sur un établi ; gants jetables sélectionnés ; durée 0,2</p>	<p>S'assurer que les transferts du matériau sont réalisés dans des conditions de confinement ou de ventilation par extraction [E66]. S'assurer que le système de ventilation est régulièrement entretenu et testé [E74]. ; Verser délicatement à partir de conteneurs [E62]. {Mettre des couvercles sur les conteneurs immédiatement après l'utilisation [E9]}. {Porter des gants appropriés conformes à la norme EN374 [PPE15]}.</p>

<p>Activités de laboratoire [CS36]. Ventilation générale contrôlée (10 renouvellements de l'air par heure) ; gants jetables sélectionnés ; durée 0,2</p>	<p>Aucune mesure spécifique identifiée [E118].  {Procéder à une augmentation de la ventilation mécanique par des moyens mécaniques [E48].}  {Mettre des couvercles sur les conteneurs immédiatement après l'utilisation [E9]}. ; {Verser délicatement à partir de conteneurs [E62]}. ;  {S'assurer que le système de ventilation est régulièrement entretenu et testé [E74]}. {Porter des gants appropriés conformes à la norme EN374 [PPE15]}.</p>
<p>Activités de laboratoire [CS36]. Hotte de laboratoire d'un bon niveau ; durée 0,1</p>	<p>Travailler sous une hotte de laboratoire ou sous une ventilation par extraction [E83]. Mettre des couvercles sur les conteneurs immédiatement après l'utilisation [E9]. ; Verser délicatement à partir de conteneurs [E62]. ; S'assurer que le système de ventilation est régulièrement entretenu et testé [E74]. {Porter des gants appropriés conformes à la norme EN374 [PPE15]}.</p>
<p>Activités de laboratoire [CS36]. Dispositif local de ventilation par extraction monté sur un établi ; gants jetables sélectionnés ; durée 0,1</p>	<p>S'assurer que les transferts du matériau sont réalisés dans des conditions de confinement ou de ventilation par extraction [E66]. S'assurer que le système de ventilation est régulièrement entretenu et testé [E74]. {S'assurer que les transferts du matériau sont réalisés dans des conditions de confinement ou de ventilation par extraction [E66]}.  {Mettre des couvercles sur les conteneurs immédiatement après l'utilisation [E9]}. ;  {Verser délicatement à partir de conteneurs [E62]}.  {Porter des gants appropriés conformes à la norme EN374 [PPE15]}.</p>
<p>Activités de laboratoire [CS36]. Ventilation générale contrôlée (10 renouvellements de l'air par heure) ; gants jetables sélectionnés ; durée 0,1</p>	<p>Aucune mesure spécifique identifiée [E118].  {Procéder à une augmentation de la ventilation mécanique par des moyens mécaniques [E48].}  {Mettre des couvercles sur les conteneurs immédiatement après l'utilisation [E9]}. ; {Verser délicatement à partir de conteneurs [E62]}. ;  {S'assurer que le système de ventilation est régulièrement entretenu et testé [E74]}. {Porter des gants appropriés conformes à la norme EN374 [PPE15]}.</p>
<p>Activités de laboratoire [CS36]. Hotte de laboratoire d'un bon niveau (97 %) ; durée 0,2</p>	<p>Travailler sous une hotte de laboratoire ou sous une ventilation par extraction [E83]. Mettre des couvercles sur les conteneurs immédiatement après l'utilisation [E9]. ; Verser délicatement à partir de conteneurs [E62]. ; S'assurer que le système de ventilation est régulièrement entretenu et testé [E74]. {Porter des gants appropriés conformes à la norme EN374 [PPE15]}.</p>
<p>Activités de laboratoire [CS36]. Dispositif local de ventilation par extraction monté sur un établi ; gants jetables sélectionnés ; durée 0,2</p>	<p>S'assurer que les transferts du matériau sont réalisés dans des conditions de confinement ou de ventilation par extraction [E66]. S'assurer que le système de ventilation est régulièrement entretenu et testé [E74]. {Mettre des couvercles sur les conteneurs immédiatement après l'utilisation [E9]}. ;  {Verser délicatement à partir de conteneurs [E62]}.  {Porter des gants appropriés conformes à la norme EN374 [PPE15]}.</p>

Activités de laboratoire [CS36]. Ventilation générale contrôlée (10 renouvellements de l'air par heure) ; gants jetables sélectionnés ; durée 0,2	Porter des gants appropriés conformes à la norme EN374 [PPE15]. {Procéder à une augmentation de la ventilation mécanique par des moyens mécaniques [E48].} {Mettre des couvercles sur les conteneurs immédiatement après l'utilisation [E9]}. ; {Verser délicatement à partir de conteneurs [E62]}. ; {S'assurer que le système de ventilation est régulièrement entretenu et testé [E74]}.
Activités de laboratoire [CS36]. Hotte de laboratoire d'un bon niveau (97 %) ; durée 0,1	Travailler sous une hotte de laboratoire ou sous une ventilation par extraction [E83]. Mettre des couvercles sur les conteneurs immédiatement après l'utilisation [E9]. ; Verser délicatement à partir de conteneurs [E62]. ; S'assurer que le système de ventilation est régulièrement entretenu et testé [E74]. {Porter des gants appropriés conformes à la norme EN374 [PPE15]}.
Activités de laboratoire [CS36]. Dispositif local de ventilation par extraction monté sur un établi ; gants jetables sélectionnés ; durée 0,1	S'assurer que les transferts du matériau sont réalisés dans des conditions de confinement ou de ventilation par extraction [E66]. S'assurer que le système de ventilation est régulièrement entretenu et testé [E74]. {Mettre des couvercles sur les conteneurs immédiatement après l'utilisation [E9]}. ; {Verser délicatement à partir de conteneurs [E62]}. {Porter des gants appropriés conformes à la norme EN374 [PPE15]}.
Activités de laboratoire [CS36]. Ventilation générale contrôlée (10 renouvellements de l'air par heure) ; gants jetables sélectionnés ; durée 0,1	Porter des gants appropriés conformes à la norme EN374 [PPE15]. {Procéder à une augmentation de la ventilation mécanique par des moyens mécaniques [E48].} {Mettre des couvercles sur les conteneurs immédiatement après l'utilisation [E9]}. ; {Verser délicatement à partir de conteneurs [E62]}. ; {S'assurer que le système de ventilation est régulièrement entretenu et testé [E74]}.
<b>Section 2.2</b>	<b>Contrôle de l'exposition environnementale</b>
Suite à l'évaluation du danger effectuée conformément à l'article 14.3, le déposant conclut que la substance n'est pas conforme aux critères de classification considérés comme étant dangereux pour l'environnement. Par conséquent, les caractérisations des risques des critères environnementaux n'ont pas été développées.	
<b>Section 3</b>	<b>Estimation de l'exposition</b>
<b>Santé</b>	Si les mesures de gestion des risques (RMM) recommandées et les conditions opérationnelles (OC) sont respectées, les expositions ne devraient pas dépasser les DNEL (niveaux dérivés sans effet) prévus et les ratios de caractérisation des risques ne devraient pas être inférieurs à 1.
<b>Environnement</b>	Suite à l'évaluation du danger effectuée conformément à l'article 14.3, le déposant conclut que la substance n'est pas conforme aux critères de classification considérés comme étant dangereux pour l'environnement. Par conséquent, les caractérisations des risques des critères environnementaux n'ont pas été développées.
<b>Section 4</b>	<b>Conseils pour vérifier la conformité avec le scénario d'exposition</b>
<b>Santé</b>	Confirmer que les RMM et OC sont conformes à la description qui en est faite dans le présent scénario.
<b>Environnement</b>	Suite à l'évaluation du danger effectuée conformément à l'article 14.3, le déposant conclut que la substance n'est pas conforme aux critères de classification considérés comme étant dangereux pour l'environnement. Par conséquent, les caractérisations des risques des critères environnementaux n'ont pas été développées.

<b>Section 5</b>	<b>Conseils de bonne pratique supplémentaires, en plus de l'évaluation de la sécurité chimique selon le règlement REACH.</b>
Remarque : les mesures rapportées dans cette section n'ont pas été prises en compte dans les estimations d'exposition relatives au scénario d'exposition ci-dessus. Elles ne sont pas soumises à l'obligation établie dans l'article 37, paragraphe 4 du règlement REACH.	
Contrôle de l'exposition des travailleurs	Les phrases RMM rédigées dans les règles de l'art sont {indiquées} et intégrées dans la section 2 du scénario d'exposition, ou fusionnées aux principales sections de la fiche de données de sécurité.
Contrôle de l'exposition environnementale	Suite à l'évaluation du danger effectuée conformément à l'article 14.3, le déposant conclut que la substance n'est pas conforme aux critères de classification considérés comme étant dangereux pour l'environnement. Par conséquent, les caractérisations des risques des critères environnementaux n'ont pas été développées.

## 12. Utilisation professionnelle de gamma-butyrolactone dans des laboratoires

<b>Section 1</b>	<b>Titre du scénario d'exposition</b>
<b>Titre</b>	<b>Utilisation professionnelle de gamma-butyrolactone dans des laboratoires ; numéro de registre CAS : 96-48-0</b>
<b>Description d'utilisation</b>	Secteur d'utilisation : professionnel (SU22)
	Catégories de processus : PROC10, PROC15
	Catégorie de rejet dans l'environnement : ERC 8A
<b>Processus, tâches, activités couverts</b>	Utilisation de petites quantités dans des laboratoires, incluant les transferts de matériaux et le nettoyage de l'équipement.
<b>Section 2</b>	<b>Conditions opérationnelles et mesures de gestion des risques</b>
<i>Champ pour des déclarations supplémentaires à des fins d'explication du scénario, si nécessaire.</i>	Comme décrit ci-dessous
<b>Section 2.1</b>	<b>Contrôle de l'exposition des travailleurs</b>
<b>Caractéristiques du produit</b>	
- Forme physique du produit	Liquide
- Pression de vapeur	0,344 hPa à 20 °C
- Concentration de substance dans le produit	Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire) [G13].
- Quantités utilisées	<i>Non applicable</i>
<b>Fréquence et durée d'utilisation</b>	Couvre les expositions journalières jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire) [G2].
<b>Facteurs humains non influencés par la gestion des risques</b>	<i>Non applicable</i>
<b>Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs</b>	De bonnes normes de base en matière d'hygiène du travail sont supposées être mises en place [G1].
<b>Mesures de gestion des risques</b>	<b><i>Les phrases entre crochets sont des conseils de bonne pratique seulement, en plus de l'évaluation de la sécurité chimique selon le règlement REACH.</i></b>
Activités de laboratoire [CS36]. Hotte de laboratoire d'un bon niveau (97 %)	Travailler sous une hotte de laboratoire ou sous une ventilation par extraction [E83]. Mettre des couvercles sur les conteneurs immédiatement après l'utilisation [E9]. ; Verser délicatement à partir de conteneurs [E62]. ; S'assurer que le système de ventilation est régulièrement entretenu et testé [E74]. {Porter des gants appropriés conformes à la norme EN374 [PPE15]}.

<p>Activités de laboratoire [CS36]. Dispositif local de ventilation par extraction monté sur un établi ; gants jetables sélectionnés</p>	<p>S'assurer que les transferts du matériau sont réalisés dans des conditions de confinement ou de ventilation par extraction [E66]. Mettre des couvercles sur les conteneurs immédiatement après l'utilisation [E9]. ; Verser délicatement à partir de conteneurs [E62]. ; S'assurer que le système de ventilation est régulièrement entretenu et testé [E74]. {Porter des gants appropriés conformes à la norme EN374 [PPE15]}.</p>
<p>Activités de laboratoire [CS36]. Ventilation générale contrôlée (10 renouvellements de l'air par heure) ; gants jetables sélectionnés</p>	<p>Aucune mesure spécifique identifiée [E118]. {Procéder à une augmentation de la ventilation mécanique par des moyens mécaniques [E48].} {Mettre des couvercles sur les conteneurs immédiatement après l'utilisation [E9]}. ; {Verser délicatement à partir de conteneurs [E62]}. ; {S'assurer que le système de ventilation est régulièrement entretenu et testé [E74]}. {Porter des gants appropriés conformes à la norme EN374 [PPE15]}.</p>
<p>Activités de laboratoire [CS36]. Hotte de laboratoire d'un bon niveau (97 %) ; durée 0,6</p>	<p>Travailler sous une hotte de laboratoire ou sous une ventilation par extraction [E83]. Mettre des couvercles sur les conteneurs immédiatement après l'utilisation [E9]. ; Verser délicatement à partir de conteneurs [E62]. ; S'assurer que le système de ventilation est régulièrement entretenu et testé [E74]. {Porter des gants appropriés conformes à la norme EN374 [PPE15]}.</p>
<p>Activités de laboratoire [CS36]. Dispositif local de ventilation par extraction monté sur un établi ; gants jetables sélectionnés ; durée 0,6</p>	<p>S'assurer que les transferts du matériau sont réalisés dans des conditions de confinement ou de ventilation par extraction [E66]. S'assurer que le système de ventilation est régulièrement entretenu et testé [E74]. ; Verser délicatement à partir de conteneurs [E62]. {Mettre des couvercles sur les conteneurs immédiatement après l'utilisation [E9]}. {Porter des gants appropriés conformes à la norme EN374 [PPE15]}.</p>
<p>Activités de laboratoire [CS36]. Ventilation générale contrôlée (10 renouvellements de l'air par heure) ; gants jetables sélectionnés ; durée 0,6</p>	<p>Aucune mesure spécifique identifiée [E118]. {S'assurer que les transferts du matériau sont réalisés dans des conditions de confinement ou de ventilation par extraction [E66]}. {Mettre des couvercles sur les conteneurs immédiatement après l'utilisation [E9]}. ; {Verser délicatement à partir de conteneurs [E62]}. ; {S'assurer que le système de ventilation est régulièrement entretenu et testé [E74]}. {Porter des gants appropriés conformes à la norme EN374 [PPE15]}.</p>
<p>Activités de laboratoire [CS36]. Hotte de laboratoire d'un bon niveau ; durée 0,2</p>	<p>Travailler sous une hotte de laboratoire ou sous une ventilation par extraction [E83]. Mettre des couvercles sur les conteneurs immédiatement après l'utilisation [E9]. ; Verser délicatement à partir de conteneurs [E62]. ; S'assurer que le système de ventilation est régulièrement entretenu et testé [E74]. {Porter des gants appropriés conformes à la norme EN374 [PPE15]}.</p>

<p>Activités de laboratoire [CS36]. Dispositif local de ventilation par extraction monté sur un établi ; gants jetables sélectionnés ; durée 0,2</p>	<p>S'assurer que les transferts du matériau sont réalisés dans des conditions de confinement ou de ventilation par extraction [E66]. S'assurer que le système de ventilation est régulièrement entretenu et testé [E74]. ; Verser délicatement à partir de conteneurs [E62]. {Mettre des couvercles sur les conteneurs immédiatement après l'utilisation [E9]}. {Porter des gants appropriés conformes à la norme EN374 [PPE15]}.</p>
<p>Activités de laboratoire [CS36]. Ventilation générale contrôlée (10 renouvellements de l'air par heure) ; gants jetables sélectionnés ; durée 0,2</p>	<p>Aucune mesure spécifique identifiée [E118]. {Procéder à une augmentation de la ventilation mécanique par des moyens mécaniques [E48].} {Mettre des couvercles sur les conteneurs immédiatement après l'utilisation [E9]}. ; {Verser délicatement à partir de conteneurs [E62]}. ; {S'assurer que le système de ventilation est régulièrement entretenu et testé [E74]}. {Porter des gants appropriés conformes à la norme EN374 [PPE15]}.</p>
<p>Activités de laboratoire [CS36]. Hotte de laboratoire d'un bon niveau ; durée 0,1</p>	<p>Travailler sous une hotte de laboratoire ou sous une ventilation par extraction [E83]. Mettre des couvercles sur les conteneurs immédiatement après l'utilisation [E9]. ; Verser délicatement à partir de conteneurs [E62]. ; S'assurer que le système de ventilation est régulièrement entretenu et testé [E74]. {Porter des gants appropriés conformes à la norme EN374 [PPE15]}.</p>
<p>Activités de laboratoire [CS36]. Dispositif local de ventilation par extraction monté sur un établi ; gants jetables sélectionnés ; durée 0,1</p>	<p>S'assurer que les transferts du matériau sont réalisés dans des conditions de confinement ou de ventilation par extraction [E66]. S'assurer que le système de ventilation est régulièrement entretenu et testé [E74]. {S'assurer que les transferts du matériau sont réalisés dans des conditions de confinement ou de ventilation par extraction [E66]}. {Mettre des couvercles sur les conteneurs immédiatement après l'utilisation [E9]}. ; {Verser délicatement à partir de conteneurs [E62]}. ; {S'assurer que le système de ventilation est régulièrement entretenu et testé [E74]}. {Porter des gants appropriés conformes à la norme EN374 [PPE15]}.</p>
<p>Activités de laboratoire [CS36]. Ventilation générale contrôlée (10 renouvellements de l'air par heure) ; gants jetables sélectionnés ; durée 0,1</p>	<p>Aucune mesure spécifique identifiée [E118]. {Procéder à une augmentation de la ventilation mécanique par des moyens mécaniques [E48].} {Mettre des couvercles sur les conteneurs immédiatement après l'utilisation [E9]}. ; {Verser délicatement à partir de conteneurs [E62]}. ; {S'assurer que le système de ventilation est régulièrement entretenu et testé [E74]}. {Porter des gants appropriés conformes à la norme EN374 [PPE15]}.</p>

<p>Activités de laboratoire [CS36]. Hotte de laboratoire d'un bon niveau (97 %) ; durée 0,2</p>	<p>Travailler sous une hotte de laboratoire ou sous une ventilation par extraction [E83]. Mettre des couvercles sur les conteneurs immédiatement après l'utilisation [E9]. ; Verser délicatement à partir de conteneurs [E62]. ; S'assurer que le système de ventilation est régulièrement entretenu et testé [E74]. {Porter des gants appropriés conformes à la norme EN374 [PPE15]}.</p>
<p>Activités de laboratoire [CS36]. Dispositif local de ventilation par extraction monté sur un établi ; gants jetables sélectionnés ; durée 0,2</p>	<p>S'assurer que les transferts du matériau sont réalisés dans des conditions de confinement ou de ventilation par extraction [E66]. S'assurer que le système de ventilation est régulièrement entretenu et testé [E74]. {Mettre des couvercles sur les conteneurs immédiatement après l'utilisation [E9]}. ; {Verser délicatement à partir de conteneurs [E62]}. {Porter des gants appropriés conformes à la norme EN374 [PPE15]}.</p>
<p>Activités de laboratoire [CS36]. Ventilation générale contrôlée (10 renouvellements de l'air par heure) ; gants jetables sélectionnés ; durée 0,2</p>	<p>Porter des gants appropriés conformes à la norme EN374 [PPE15]. {Procéder à une augmentation de la ventilation mécanique par des moyens mécaniques [E48]}. {Mettre des couvercles sur les conteneurs immédiatement après l'utilisation [E9]}. ; {Verser délicatement à partir de conteneurs [E62]}. ; {S'assurer que le système de ventilation est régulièrement entretenu et testé [E74]}.</p>
<p>Activités de laboratoire [CS36]. Hotte de laboratoire d'un bon niveau (97 %) ; durée 0,1</p>	<p>Travailler sous une hotte de laboratoire ou sous une ventilation par extraction [E83]. Mettre des couvercles sur les conteneurs immédiatement après l'utilisation [E9]. ; Verser délicatement à partir de conteneurs [E62]. ; S'assurer que le système de ventilation est régulièrement entretenu et testé [E74]. {Porter des gants appropriés conformes à la norme EN374 [PPE15]}.</p>
<p>Activités de laboratoire [CS36]. Dispositif local de ventilation par extraction monté sur un établi ; gants jetables sélectionnés ; durée 0,1</p>	<p>S'assurer que les transferts du matériau sont réalisés dans des conditions de confinement ou de ventilation par extraction [E66]. S'assurer que le système de ventilation est régulièrement entretenu et testé [E74]. {Mettre des couvercles sur les conteneurs immédiatement après l'utilisation [E9]}. ; {Verser délicatement à partir de conteneurs [E62]}. {Porter des gants appropriés conformes à la norme EN374 [PPE15]}.</p>
<p>Activités de laboratoire [CS36]. Ventilation générale contrôlée (10 renouvellements de l'air par heure) ; gants jetables sélectionnés ; durée 0,1</p>	<p>Porter des gants appropriés conformes à la norme EN374 [PPE15]. {Procéder à une augmentation de la ventilation mécanique par des moyens mécaniques [E48]}. {Mettre des couvercles sur les conteneurs immédiatement après l'utilisation [E9]}. ; {Verser délicatement à partir de conteneurs [E62]}. ; {S'assurer que le système de ventilation est régulièrement entretenu et testé [E74]}.</p>
<p><b>Section 2.2</b></p>	<p><b>Contrôle de l'exposition environnementale</b></p>
<p>Suite à l'évaluation du danger effectuée conformément à l'article 14.3, le déposant conclut que la substance n'est pas conforme aux critères de classification considérés comme étant dangereux pour l'environnement. Par conséquent, les caractérisations des risques des critères environnementaux n'ont pas été développées.</p>	
<p><b>Section 3</b></p>	<p><b>Estimation de l'exposition</b></p>

Santé	Si les mesures de gestion des risques (RMM) recommandées et les conditions opérationnelles (OC) sont respectées, les expositions ne devraient pas dépasser les DNEL (niveaux dérivés sans effet) prévus et les ratios de caractérisation des risques ne devraient pas être inférieurs à 1.
Environnement	Suite à l'évaluation du danger effectuée conformément à l'article 14.3, le déposant conclut que la substance n'est pas conforme aux critères de classification considérés comme étant dangereux pour l'environnement. Par conséquent, les caractérisations des risques des critères environnementaux n'ont pas été développées.
<b>Section 4</b>	<b>Conseils pour vérifier la conformité avec le scénario d'exposition</b>
Santé	Confirmer que les RMM et OC sont conformes à la description qui en est faite dans le présent scénario.
Environnement	Suite à l'évaluation du danger effectuée conformément à l'article 14.3, le déposant conclut que la substance n'est pas conforme aux critères de classification considérés comme étant dangereux pour l'environnement. Par conséquent, les caractérisations des risques des critères environnementaux n'ont pas été développées.
<b>Section 5</b>	<b>Conseils de bonne pratique supplémentaires, en plus de l'évaluation de la sécurité chimique selon le règlement REACH.</b>
Remarque : les mesures rapportées dans cette section n'ont pas été prises en compte dans les estimations d'exposition relatives au scénario d'exposition ci-dessus. Elles ne sont pas soumises à l'obligation établie dans l'article 37, paragraphe 4 du règlement REACH.	
Contrôle de l'exposition des travailleurs	Les phrases RMM rédigées dans les règles de l'art sont {indiquées} et intégrées dans la section 2 du scénario d'exposition, ou fusionnées aux principales sections de la fiche de données de sécurité.
Contrôle de l'exposition environnementale	Suite à l'évaluation du danger effectuée conformément à l'article 14.3, le déposant conclut que la substance n'est pas conforme aux critères de classification considérés comme étant dangereux pour l'environnement. Par conséquent, les caractérisations des risques des critères environnementaux n'ont pas été développées.

### 13. Utilisation industrielle de gamma-butyrolactone au cours de la production de polymères

<b>Section 1</b>	<b>Titre du scénario d'exposition</b>
Titre	<b>Utilisation industrielle de gamma-butyrolactone au cours de la production de polymères ; numéro de registre CAS : 96-48-0</b>
Description d'utilisation	Secteur d'utilisation : production industrielle (SU3, SU10) Catégories de processus : PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC5, PROC8a, PROC8b Catégorie de rejet dans l'environnement : ERC6A, ERC6C
Processus, tâches, activités couverts	Fabrication de polymères à partir de monomères dans des processus continus et par lots, inclut le barbotage, la décharge, l'entretien du réacteur et la formation immédiate du produit à base de polymères (par ex., composition, pelletisation, dégazement du produit).

<b>Section 2</b>	<b>Conditions opérationnelles et mesures de gestion des risques</b>
<i>Champ pour des déclarations supplémentaires à des fins d'explication du scénario, si nécessaire.</i>	Comme décrit ci-dessous
<b>Section 2.1</b>	<b>Contrôle de l'exposition des travailleurs</b>
<b>Caractéristiques du produit</b>	
- Forme physique du produit	Liquide
- Pression de vapeur	0,344 hPa à 20 °C
- Concentration de substance dans le produit	Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire) [G13].
- Quantités utilisées	<i>Non applicable</i>
<b>Fréquence et durée d'utilisation</b>	Couvre les expositions journalières jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire) [G2].
<b>Facteurs humains non influencés par la gestion des risques</b>	<i>Non applicable</i>
<b>Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs</b>	Suppose une utilisation à une température ambiante de 20 °C maximum [G15]. De bonnes normes de base en matière d'hygiène du travail sont supposées être mises en place [G1].
<b>Mesures de gestion des risques</b>	<b><i>Les phrases entre crochets sont des conseils de bonne pratique seulement, en plus de l'évaluation de la sécurité chimique selon le règlement REACH.</i></b>
Expositions générales (systèmes fermés) [CS15]. > 8 heures, température ambiante jusqu'à 62 °C maximum	Aucune mesure spécifique identifiée [E18].
Transferts de matériaux [CS3]. > 8 heures, température ambiante jusqu'à 62 °C maximum	Transférer via des canalisations protégées [E52]. {S'assurer que les transferts du matériau sont réalisés dans des conditions de confinement ou de ventilation par extraction [E66]}. {S'assurer que le système de ventilation est régulièrement entretenu et testé [E74]}. {Utiliser un équipement de protection des yeux et des gants appropriés [PPE14]}. {Évacuer au loin les vapeurs générées [ENVT17]}.
Polymérisation (en vrac et en lot) [CS65] > 8 heures, température ambiante jusqu'à 62 °C maximum	Manipuler la substance dans un système clos [E47]. {S'assurer que les transferts du matériau sont réalisés dans des conditions de confinement ou de ventilation par extraction [E76]}. {S'assurer que le système de ventilation est régulièrement entretenu et testé [E74]}. {Évacuer au loin les vapeurs générées [ENVT17]}.
Polymérisation (en vrac et en lot) [CS65] > 8 heures, température ambiante jusqu'à 62 °C maximum	Manipuler la substance dans un système clos [E47]. {S'assurer que les transferts du matériau sont réalisés dans des conditions de confinement ou de ventilation par extraction [E76]}. {S'assurer que le système de ventilation est régulièrement entretenu et testé [E74]}. {Évacuer au loin les vapeurs générées [ENVT17]}.
Expositions générales (systèmes fermés) [CS15]. > 8 heures, température ambiante jusqu'à 62 °C maximum	Manipuler la substance dans un système clos [E47]. {S'assurer que les transferts du matériau sont réalisés dans des conditions de confinement ou de ventilation par extraction [E76]}. {S'assurer que le système de ventilation est régulièrement entretenu et testé [E74]}. {Évacuer au loin les vapeurs générées [ENVT17]}.
Expositions générales (systèmes fermés) [CS15]. > 8 heures, température ambiante jusqu'à 62 °C maximum	Manipuler la substance dans un système clos [E47]. {S'assurer que les transferts du matériau sont réalisés dans des conditions de confinement ou de ventilation par extraction [E76]}. {S'assurer que le système de ventilation est régulièrement entretenu et testé [E74]}. {Évacuer au loin les vapeurs générées [ENVT17]}.
Stockage intermédiaire de polymère [CS66] > 8 heures, température ambiante jusqu'à 62 °C maximum	Manipuler la substance dans un système fermé [E47]. {Garantir un système de ventilation par extraction au niveau des points de transfert du matériau et autres ouvertures [E82]}. {S'assurer que le système de ventilation est régulièrement entretenu et testé [E74]}.
Additivation et stabilisation [CS69] > 8 heures, température ambiante jusqu'à 62 °C maximum	Manipuler la substance dans un système fermé [E47]. {Garantir un système de ventilation par extraction au niveau des points de transfert du matériau et autres ouvertures [E82]}. {S'assurer que le système de ventilation est régulièrement entretenu et testé [E74]}.

Mélange dans des conteneurs [CS23] > 8 heures, température ambiante jusqu'à 62 °C maximum	Porter des gants appropriés conformes à la norme EN374 [PPE15]. {Procéder à une ventilation par extraction aux endroits où des émissions sont constatées [E54]}. {S'assurer que le système de ventilation est régulièrement entretenu et testé [E74]}. {Utiliser un équipement de protection des yeux approprié [PPE26]}. ; {Porter une combinaison appropriée pour empêcher l'exposition de la peau aux produits [PPE27]}.
Stockage [CS67] > 8 heures, température ambiante jusqu'à 62 °C maximum	Aucune mesure spécifique identifiée [E18].
Stockage [CS67] > 8 heures, température ambiante jusqu'à 62 °C maximum	Aucune mesure spécifique identifiée [E18].
Échantillonnage lors du procédé [CS2]. > 8 heures, température ambiante jusqu'à 62 °C maximum	{S'assurer que les transferts du matériau sont réalisés dans des conditions de confinement ou de ventilation par extraction [E76]}. {S'assurer que le système de ventilation est régulièrement entretenu et testé [E74]}. {Porter des gants appropriés conformes à la norme EN374 [PPE15]}.
Entretien de l'équipement [CS5]. > 8 heures, température ambiante jusqu'à 62 °C maximum	Vidanger ou retirer la substance de l'équipement avant le rodage ou l'entretien [E81]. Porter des gants appropriés conformes à la norme EN374 [PPE15].
<b>Section 2.2</b>	<b>Contrôle de l'exposition environnementale</b>
Suite à l'évaluation du danger effectuée conformément à l'article 14.3, le déposant conclut que la substance n'est pas conforme aux critères de classification considérés comme étant dangereux pour l'environnement. Par conséquent, les caractérisations des risques des critères environnementaux n'ont pas été développées.	
<b>Section 3</b>	<b>Estimation de l'exposition</b>
<b>Santé</b>	Si les mesures de gestion des risques (RMM) recommandées et les conditions opérationnelles (OC) sont respectées, les expositions ne devraient pas dépasser les DNEL (niveaux dérivés sans effet) prévus et les ratios de caractérisation des risques ne devraient pas être inférieurs à 1.
<b>Environnement</b>	Suite à l'évaluation du danger effectuée conformément à l'article 14.3, le déposant conclut que la substance n'est pas conforme aux critères de classification considérés comme étant dangereux pour l'environnement. Par conséquent, les caractérisations des risques des critères environnementaux n'ont pas été développées.
<b>Section 4</b>	<b>Conseils pour vérifier la conformité avec le scénario d'exposition</b>
<b>Santé</b>	Confirmer que les RMM et OC sont conformes à la description qui en est faite dans le présent scénario.
<b>Environnement</b>	Suite à l'évaluation du danger effectuée conformément à l'article 14.3, le déposant conclut que la substance n'est pas conforme aux critères de classification considérés comme étant dangereux pour l'environnement. Par conséquent, les caractérisations des risques des critères environnementaux n'ont pas été développées.
<b>Section 5</b>	<b>Conseils de bonne pratique supplémentaires, en plus de l'évaluation de la sécurité chimique selon le règlement REACH.</b>
Remarque : les mesures rapportées dans cette section n'ont pas été prises en compte dans les estimations d'exposition relatives au scénario d'exposition ci-dessus. Elles ne sont pas soumises à l'obligation établie dans l'article 37, paragraphe 4 du règlement REACH.	
Contrôle de l'exposition des travailleurs	Les phrases RMM rédigées dans les règles de l'art sont {indiquées} et intégrées dans la section 2 du scénario d'exposition, ou fusionnées aux principales sections de la fiche de données de sécurité.
Contrôle de l'exposition environnementale	Suite à l'évaluation du danger effectuée conformément à l'article 14.3, le déposant conclut que la substance n'est pas conforme aux critères de classification considérés comme étant dangereux pour l'environnement. Par conséquent, les caractérisations des risques des critères environnementaux n'ont pas été développées.

## 14. Utilisation industrielle de la $\gamma$ -butyrolactone en tant qu'intermédiaire dans des conditions strictement contrôlées

<b>Section 1</b>	<b>Titre du scénario d'exposition</b>
------------------	---------------------------------------

<b>Titre</b>	<b>Distribution d'intermédiaire dans des conditions strictement contrôlées</b>
<b>Description d'utilisation</b>	Secteur d'utilisation : industrielle (SU8, SU9, SU10)
	Catégories de processus : PROC1, PROC2, PROC3
	Catégorie de rejet dans l'environnement : <i>Non applicable</i>
<b>Section 2</b>	<b>Conditions opérationnelles et mesures de gestion des risques</b>
	Comme décrit ci-dessous
<b>Section 2.1</b>	<b>Contrôle de l'exposition des travailleurs</b>
<b>Caractéristiques du produit</b>	
- Forme physique du produit	Liquide
- Pression de vapeur	0,344 hPa à 20 °C
- Concentration de substance dans le produit	<i>Non applicable</i> ; la substance est utilisée comme intermédiaire isolé
- Quantités utilisées	<i>Non applicable</i>
<b>Fréquence et durée d'utilisation</b>	<i>Non applicable</i>
<b>Facteurs humains non influencés par la gestion des risques</b>	<i>Non applicable</i>
<b>Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs</b>	The processes are performed under strictly controlled conditions.
<b>Mesures de gestion des risques</b>	<b><i>Les phrases entre crochets sont des conseils de bonne pratique seulement, en plus de l'évaluation de la sécurité chimique selon le règlement REACH.</i></b>
PROC 1 - Utilisation en processus fermé, aucune probabilité d'exposition, sous forme de solution ou de liquide fondu, Continu;	Manipuler la substance dans un système clos [E47]
PROC 2 - Utilisation dans des procédés continus, fermés, avec une exposition occasionnelle contrôlée, en solution ou en fusion	Manipuler la substance dans un système clos [E47]
PROC 3 - Utilisation en discontinu fermé (synthèse ou formulation), en solution ou en liquide fondu, quotidiennement; > 4 heures,	Manipuler la substance dans un système clos [E47]
<b>Section 2.2</b>	<b>Contrôle de l'exposition environnementale</b>
Suite à l'évaluation du danger effectuée conformément à l'article 14.3, le déposant conclut que la substance n'est pas conforme aux critères de classification considérés comme étant dangereux pour l'environnement. Par conséquent, les caractérisations des risques des critères environnementaux n'ont pas été développées.	
<b>Section 3</b>	<b>Estimation de l'exposition</b>
<b>Santé</b>	Comme des conditions strictement contrôlées sont appliquées, aucune exposition n'est anticipée.
<b>Environnement</b>	Comme des conditions strictement contrôlées sont appliquées, aucune exposition n'est anticipée.
<b>Section 4</b>	<b>Conseils pour vérifier la conformité avec le scénario d'exposition</b>
<b>Santé</b>	Confirmez que des conditions strictement contrôlées sont appliquées.
<b>Environnement</b>	Confirmez que des conditions strictement contrôlées sont appliquées.
<b>Section 5</b>	<b>Conseils de bonne pratique supplémentaires, en plus de l'évaluation de la sécurité chimique selon le règlement REACH.</b>
Remarque: étant donné que des conditions strictement contrôlées sont appliquées, aucune autre évaluation de la sécurité n'est nécessaire.	

Version	Changements	La Date
1	Première édition	17-07-2012
2	Changement de format	03-07-2013

3	Suppression des utilisations par les consommateurs; ajout d'utilisation intermédiaire	26-09-2018
---	---	------------